
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 6 avril 2009

SOMMAIRE

| | |
|---|------------------|
| Présidence de monsieur Gérard Collomb, président | (p. 5) |
| Désignation d'un secrétaire de séance | (p. 5) |
| Appel nominal | (p. 5) |
| Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 5) |
| Adoption du procès-verbal de la séance publique du 9 février 2009 | (p. 5) |
| Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-0647) | (p. 6) |
| Rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant: * les relations de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais avec le Grand Lyon * la gestion de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Olympique Lyonnais au cours des exercices 2002 et suivants | (p. 6) (p. 6) |
| Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (dossier n° 2009-0671) | |
| * Opérations de vote | (p. 17) |
| * Résultats du vote | (p. 20) |

Le texte des délibérations n° 2009-0647 à 2009-0713 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 386.

| | | |
|---------------------|---|--------|
| N° 2009-0647 | Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 23 février 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - | (p. 6) |
|---------------------|---|--------|

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0648 | Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux études de projet - | (p. 11) |
| N° 2009-0649 | Lyon, Rillieux la Pape - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse - Convention de financement avec la Région - | (p. 11) |
| N° 2009-0650 | Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Travaux d'aménagement du parking de la gare côté Sathonay Camp - Convention de participation financière aux études d'avant-projet - | (p. 11) |
| N° 2009-0651 | Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Ligne forte de trolleybus C 1/C 2 - Avenant à la convention avec le Sytral - Demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme - | (p. 30) |
| N° 2009-0652 | Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour travaux de la direction de l'eau - | (p. 30) |
| N° 2009-0653 | Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Etudes et travaux préparatoires - Individualisation d'autorisation de programme partielle - | (p. 30) |
| N° 2009-0654 | Vénissieux - Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme - | (p. 30) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0655 | <i>Mions - Rue Mangetemps - Requalification - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0656 | <i>Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 - Avenant à la convention du 3 octobre 2008 entre la Communauté urbaine et le Sytral -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0657 | <i>Fontaines sur Saône - Chemin de la Creuzette - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Abrogation de la délibération n° 2008-0396 en date du 15 décembre 2008 -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0658 | <i>Francheville - Avenue du Chater Nord - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0659 | <i>Francheville - Travaux de génie civil pour le Réseau mutualisé des télécommunications, avenue du Chater Nord et phase n° 2 - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i> | (p. 30) |
| N° 2009-0712 | <i>Développement des modes de déplacement doux - Etudes pour l'élaboration du nouveau plan modes doux de la Communauté urbaine - Demande de subvention -</i> | (p. 29) |

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2009-0660 | <i>Convention de partenariat avec l'EM Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon - Subvention 2009 -</i> | (p. 14) |
| N° 2009-0661 | <i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Vouloir entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2009 -</i> | (p. 15) |
| N° 2009-0662 | <i>Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation du Forum de l'international - Subvention -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0663 | <i>Association de gestion de la pépinière Cap Nord - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Avenant n° 1 -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0664 | <i>Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programmes -</i> | retiré |
| N° 2009-0665 | <i>Subvention à l'association des Burkinabé de Lyon (ABL) -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0666 | <i>Association Amitié franco-éthiopienne - Subvention -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0667 | <i>Aide à la réhabilitation d'une école en partie spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques de Tripoli - Attribution d'une subvention à l'association Cedre -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0668 | <i>Sciences de la vie - Convention de financement avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en charge du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 15) |
| N° 2009-0669 | <i>Subvention à la fondation Bullukian - Convention dans le cadre du cancérpôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2009-2011 -</i> | (p. 15) |
| N° 2009-0670 | <i>Centre de congrès - Exploitation - Délégation de service public - Avenant n° 4 au contrat -</i> | retiré |

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2009-0671 | <i>Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon -</i> | (p. 17) |
| N° 2009-0672 | <i>Saint Priest, Pierre Bénite - Autorisation de signer un marché de prestations d'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Porte des Alpes à Saint Priest et de la station d'épuration de Pierre Bénite -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0673 | <i>SEPAL - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2009 -</i> | (p. 31) |
| N° 2009-0674 | <i>Ouverture du système d'information - Dispositif conventionnel proxo-cités - Mise à disposition de la direction départementale de l'équipement de l'application Droit de cités (DDC) -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0675 | <i>Projet de refonte Chorus (Système d'information de la proximité et coordination des travaux) - Création de l'opération - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0676 | <i>Modifications du tableau des effectifs -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0677 | <i>Mise à disposition de la ville de Lyon, mairie du 9° arrondissement, d'un agent -</i> | retiré |

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2009-0678 | <i>Subvention à l'association Coparly - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 -</i> | (p. 17) |
| N° 2009-0679 | <i>Oullins - Prolongement de la ligne B du métro - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0680 | <i>Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Travaux de rénovation et extension de la station d'épuration - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0681 | <i>Fontaines sur Saône - Plan d'actions Biofors - Travaux de remise en état des Biofors de la station d'épuration à Fontaines sur Saône - Phase 2 - Individualisation d'autorisation de programme -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0682 | <i>Neuville sur Saône, Genay - Construction de la station d'épuration de la ZI de Genay - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint pour l'attribution du marché de conception-réalisation et exploitation de la station d'épuration -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0683 | <i>Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource en eau et de sa distribution - Programmes de travaux annuels 2009 sur opérations globalisées - Individualisations d'autorisations de programmes -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0684 | <i>Fonds de solidarité eau - Améliorer l'accès à l'eau pour les populations de la commune rurale de Baye (région de Mopti au Mali) -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0685 | <i>Fonds de solidarité eau - Eau porteuse de vie au Kouritenga (Burkina Faso) -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0686 | <i>Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable du village de Vatambe - Commune d'Isorana (Madagascar) -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0687 | <i>Fonds de solidarité eau - Création de dix puits pour les quartiers périphériques de Fianarantsoa (Madagascar) -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0688 | <i>Fonds de solidarité eau - Réhabilitation du système d'assainissement de la ville d'Ambohimahasoa - Madagascar -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0689 | <i>Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de quartiers ruraux de la commune d'Ambalavao - Madagascar -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0690 | <i>Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina - Madagascar -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0691 | <i>Fonds de solidarité eau - Extension du réseau d'eau potable du chef lieu de la commune de Sahambavy - Madagascar -</i> | (p. 20) |
| N° 2009-0692 | <i>Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0693 | <i>Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) - Subvention -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0694 | <i>Exploitation du site communautaire de Genas - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0695 | <i>Givors, Neuville sur Saône - Accès à la déchèterie de Givors et aux filières de traitement des déchets végétaux pour l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique La Cristallerie - Accès à la déchèterie de Neuville sur Saône pour l'association ADN Service - Conventions de partenariat -</i> | (p. 32) |
| N° 2009-0696 | <i>Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté Urbaine - Lot n° 1 : subdivision centre ouest (Net 1) - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0697 | <i>Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0698 | <i>Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 subdivision Nord-Est (Net 3) et subdivision Nord (Net 4) - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0699 | <i>Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 subdivision Ouest (Net 5) et subdivision Sud-Est (Net 6) - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 33) |

COMMISSION URBANISME

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2009-0700 | <i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009, 2010, 2011 - Subvention -</i> | (p. 21) |
| N° 2009-0701 | <i>Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 5°, La Mulatière, Genay, Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1er, Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i> | (p. 21) |
| N° 2009-0702 | <i>Lyon 7° - Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i> | (p. 25) |
| N° 2009-0703 | <i>Attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest emploi, Uni Est et Allies pour la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics - Année 2009 -</i> | (p. 26) |
| N° 2009-0704 | <i>Bron - Quartier Terraillon - Désenclavement de l'îlot Caravelle et création d'espaces publics - Déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0705 | <i>Versement d'une participation financière à l'association Point d'information médiation multiservice (PIMMS) Lyon agglomération - Année 2009 -</i> | (p. 27) |
| N° 2009-0706 | <i>Bron - Quartier Terraillon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif - Maîtrise d'oeuvre et dévoiement des réseaux - Individualisation d'autorisations de programme partielles -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0707 | <i>Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution de subventions d'équipement à l'Epareca, Adoma, Allié Habitat et l'Opac du Rhône -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0708 | <i>Projet européen Urbameco - Avenant à la convention interpartenariale -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0709 | <i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriété Les Barges - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée - Approbation de la convention d'opération et de la participation communautaire -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0710 | <i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lyon, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Marcy l'Étoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 5 (n° 7 pour la commune de Grigny) - Approbation -</i> | (p. 27) |
| N° 2009-0711 | <i>Corbas - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Secteur du Fort - Rue des Roses - Implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i> | (p. 33) |
| N° 2009-0713 | <i>Vaulx en Velin - Quartier d'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Autorisation de signer un avenant à la convention attributive de subvention européenne pour l'aménagement des espaces extérieurs -</i> | (p. 33) |

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 6 avril 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 27 mars 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Corazzol (pouvoir à M. Ariagno), Coulon (pouvoir à M. David), Joly (pouvoir à M. Vincent), Justet (pouvoir à M. Pili), Lambert (pouvoir à M. J.C. Darne), Llong (pouvoir à M. Appel), Pili (pouvoir à M. Ariagno), Mme Tifra (pouvoir à M. Ferraro).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 9 février 2009**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 9 février 2009 pour lequel j'ai une demande d'intervention, je crois, du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Merci, monsieur le président. En premier lieu, je précise que nous voterons ce procès-verbal qui relate correctement les différentes prises de parole lors du conseil de Communauté du 9 février 2009.

Ce qui me gêne beaucoup à la lecture de ce document, c'est le recours aux techniques politiciennes du passé, notamment le procès d'intention.

Monsieur le président, dans le texte qui consigne les débats à l'occasion des rapports 2009-0542 et 2009-0543, vous me répondez :

"Merci pour l'intérêt général, je sais ce qu'il en sera lorsque nous serons obligés de fermer pour six mois. Je doute qu'à cette époque-là, vous distribuiez des tracts dans l'intérêt général en disant : "Tout cela a été mal pensé et mal défini". De la même manière, s'il y a un jour de retard -c'est pour cela, que nous avons prévu quelques pénalités relativement importantes dans le contrat-, cela nous sera porté à débit."

Cette réponse m'a profondément choqué car en totale contradiction avec, d'une part, l'explication de vote de notre groupe dont je venais de faire état et basée sur notre conception de l'intérêt général pour accepter les augmentations budgétaires et les nuisances supplémentaires de report de trafic des poids lourds sur l'est lyonnais. De plus, je vous précisais très nettement qu'il était parfaitement envisageable de fermer le tunnel de la Croix-Rousse dans le cadre d'un chantier compliqué avec des difficultés imprévisibles qui, cela va de soi, peut aussi conduire à un délai supplémentaire.

D'autre part, monsieur le président, en ce qui me concerne, vous l'avez vu dans d'autres dossiers, à partir du moment où nous sommes d'accord sur un dossier d'intérêt général, je le suis de A à Z jusqu'à l'achèvement complet. Mais nous sommes en démocratie et il n'est pas question d'envisager une approbation systématique de notre groupe sur l'ensemble des propositions de l'exécutif et nous avons parfaitement le droit d'affirmer nos divergences.

Il serait préférable d'arrêter ces procès d'intention politiques et aussi les propos ironiques voire injurieux de certains. Compte tenu du débat qui s'instaure au niveau de la réforme des collectivités territoriales sur laquelle nous allons débattre et d'une nouvelle gouvernance pour notre agglomération-métropole, il est pour nous important de pouvoir débattre en toute sérénité dans notre assemblée et d'éviter les provocations qui conduisent inévitablement aux dérapages.

Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de votre explication, monsieur Forissier. A l'avenir donc je vous prendrai au mot, sans chercher une arrière-pensée, et nous aurons des débats sereins.

Si vous le voulez bien, je mets aux voix le procès-verbal. Pas d'opposition ?

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2009-0647 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 23 février 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport numéro 2009-0647. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la SASP Olympique lyonnais

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance deux rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes, l'un concernant les relations de la SASP Olympique lyonnais avec le Grand Lyon, l'autre concernant la gestion de la SASP Olympique lyonnais au cours des exercices 2002 et suivants.

Ces rapports vous ont été transmis avec la convocation à notre séance publique, chacun a donc pu les lire.

Aux termes de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ces rapports donnent lieu à débat. J'ai un certain nombre de groupes inscrits. Nous commençons par le groupe Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le président, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes a étudié le contenu des relations financières entre les collectivités territoriales, et notamment le Grand Lyon, avec les sociétés qui gèrent les activités de l'Olympique lyonnais.

Aux termes de la publication de ces rapports d'observations, les collectivités concernées ont pris acte des recommandations de la Chambre régionale et ont indiqué avoir la volonté de prendre les mesures nécessaires pour rester dans le cadre strict imposé par la loi. Cela concerne notamment la question de l'achat d'abonnements par les collectivités ainsi que les conventions à passer dans le cadre de la formation des jeunes.

Mais, au-delà des aspects techniques et financiers pour lesquels la Chambre régionale des comptes est légitimement fondée à mener des investigations poussées et à préconiser des changements, il est permis de s'interroger sur la tonalité générale des rapports qui nous sont soumis aujourd'hui.

Il apparaît, en effet, à la lecture de ces documents, que l'Olympique lyonnais bénéficierait en quelque sorte d'un traitement de faveur de la part de l'ensemble des collectivités territoriales : Région, Département, Communauté urbaine, ville de Lyon. Une telle appréciation, qui peut se justifier si l'on s'en tient à la seule analyse des données quantitatives, méconnaît gravement l'impact sociologique du phénomène footballistique, la spécificité des clubs professionnels et leur utilité dans le développement et le rayonnement des grandes métropoles.

Je ne prendrai qu'un exemple à l'appui de mon affirmation : dans son rapport sur la gestion de la SASP Olympique lyonnais pour les exercices 2002 et suivants, la Chambre régionale des

comptes consacre une partie spécifiquement dédiée au projet de Grand stade à Décines Charpieu. Même si le propos sur le sujet est entouré de quelques précautions, le seul fait de l'évoquer, d'une part, et de soulever la question du financement des investissements publics, d'autre part, constitue, de mon point de vue, une atteinte au principe de la libre administration des collectivités territoriales, principe énoncé à l'article 72 de notre Constitution. Il n'est pas douteux que l'évocation par la Chambre régionale des comptes du projet de Grand stade, même si elle ne tranche rien, ni sur la forme ni sur le fond, ne manquera d'être utilisée par les opposants à cet équipement dont la réalisation constitue, à l'évidence, une chance unique pour le développement de notre métropole. J'ajoute que les interrogations de la Chambre régionale vont à l'encontre des efforts déployés par le président de la Cour des comptes pour que les grandes métropoles de notre pays soient dotées de stades modernes.

Mes chers collègues, l'action des collectivités territoriales est déjà fortement entravée par une législation et une réglementation extrêmement contraignantes. L'action des collectivités territoriales est déjà dramatiquement limitée par une insuffisance de ressources financières dont l'Etat, sous tous les régimes, entretient la permanence. Il ne serait pas acceptable que les juridictions financières auréolées du caractère solennel de leur mission viennent à leur tour porter un coup à la liberté et à l'autonomie des collectivités territoriales. Il me semble qu'un tel enjeu devrait mobiliser l'ensemble des élus, au-delà des clivages partisans et des contingences locales. Je l'ai déjà dit ici, le déficit de décentralisation constitue un frein à la croissance économique et pourtant, plutôt que de mettre en œuvre les mesures susceptibles de stimuler le développement économique des territoires, nous persistons à inventer toujours plus de contraintes qui sont autant de buts marqués contre notre propre camp.

Tels sont, monsieur le président, mes chers collègues, les commentaires que je tenais à faire sur les observations de la Chambre régionale des comptes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Radical de gauche Grand Lyon demain.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, chers collègues, quelques observations pour rappeler tout d'abord qu'il s'agit d'une enquête nationale et que tous les clubs professionnels ont fait l'objet de cette enquête et qu'elle ne se restreint pas uniquement à l'Olympique lyonnais.

La deuxième observation est de dire que, depuis la loi de 1999 dite "loi Buffet", les choses se sont plus que nettement améliorées car aujourd'hui, j'allais dire on passe d'un excès à un autre jusqu'à la transparence totale qui est celle de ce rapport et qui montre que le rapport des collectivités territoriales avec des sociétés privées gérant des clubs sportifs est tout à fait remarquable de par l'équilibre qui est réalisé.

La troisième observation est de dire que je trouve une contradiction, tout comme mon collègue Barthélémy, entre ce qu'a pu dire Philippe Seguin, président de la Cour des comptes, et ce rapport concernant le questionnement sur des projets public-privé qui pourraient naître de grandes infrastructures sportives. Je pense qu'il faudrait que les juges qui ont rédigé le rapport à Paris se renseignent, que les choses sont en train d'évoluer et vont dans le bon sens.

La dernière remarque que j'aimerais faire est de dire qu'à travers ce rapport, c'est aussi les relations du Grand Lyon avec le sport de haut niveau qui sont posées et qui méritent

réflexion. Je sais maintenant, monsieur le président, que vous souhaitez une réflexion au sein de la commission nouvelles compétences, notamment pour les infrastructures sportives d'intérêt communautaire qui pourraient avoir trait, à l'avenir, à notre Communauté et à notre assemblée. Je pense qu'il faut maintenant changer de braquet car il y a de nombreuses infrastructures qui sont nécessaires, qui seront "public-privé" pour certaines mais qui seront aussi publiques et qui iront dans le sens d'accompagner le formidable élan qui existe actuellement dans notre agglomération pour le sport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, mes chers collègues, d'abord, notre groupe a pris bonne note qu'à la suite des remarques adressées par la Chambre régionale des comptes, le Grand Lyon avait assuré prendre en compte ces remarques, en particulier sur le dépassement du seuil légal de contribution de toutes les collectivités. Mais nous insisterons également sur le contrôle effectif de l'affectation à la formation de notre contribution financière. Les mesures sont prises pour l'avenir et je crois effectivement que c'est très important car, comme vient de le dire monsieur Thierry Braillard, la loi a donné un juste équilibre de ce point de vue.

Pour l'avenir, bien que l'on puisse effectivement s'interroger sur le rôle de la Chambre régionale des comptes de ce point de vue par rapport à sa mission initiale, nous voulons simplement rappeler que nous considérons le projet OL Land comme un projet économique privé et non sportif. Donc notre collectivité doit, de ce point de vue, apporter le même soutien et le même apport en termes de financement des infrastructures de desserte pour peu qu'elles soient bien adaptées aux besoins et à l'ensemble de la zone, ce qui est le cas dans le projet.

Ceci dit, la mesure qui ira forcément avec c'est l'arrêt des subventions publiques à partir du moment où il y aura transfert sur ce projet entièrement privé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons lu avec grand intérêt ce rapport détaillé concernant l'OL et ses rapports avec les collectivités ainsi que les réponses apportées par les uns et les autres. Les conclusions sont claires : l'OL perçoit aujourd'hui plus de fonds publics par les quatre collectivités que la loi ne l'y autorise (ville de Lyon, Grand Lyon, Conseil général et Région) si l'on cumule les sommes perçues au titre des missions d'intérêt général, les achats de prestations et l'exonération de la taxe sur les spectacles sportifs qui constitue une atténuation de charges puisque tout cela représente 5 M€ au lieu des 3,9 M€ autorisés par la loi.

De plus, il est à noter que les 5 M€ d'argent versés par les collectivités ne représentent qu'une faible part des 115 M€ des produits d'exploitation de l'OL, ce qui conduit notre groupe à s'interroger sur le bien-fondé de verser une telle somme d'argent public pour un club professionnel qui n'en a pas nécessairement besoin, tout du moins sur le plan financier.

Pour rester dans les conclusions du rapport, les Verts souhaitent au moins que notre collectivité suive les recommandations de l'autorité régionale sur les différents points suivants -et nous avons bien noté que vous en étiez d'accord- :

- sur les missions d'intérêt général financées pour près de 500 000 € par an par le Grand Lyon, il faut clarifier avec l'association Olympique lyonnais et la SASP OL ce que fait

précisément le centre de formation. Il faut notamment signer une convention tripartite stipulant précisément qui finance quoi dans ce centre de formation ;

- sur les achats de prestations, le minimum est à une coordination entre les quatre collectivités afin de rester, au global, dans les montants maxima définis par la loi ;

- sur le suivi des achats de places, le rapport souligne que ni l'OL ni le Grand Lyon ne savent précisément qui assiste aux rencontres sportives. C'est pourquoi les Verts ne peuvent qu'être d'accord avec la Chambre régionale des comptes qui recommande que soit mis en place un suivi plus rigoureux des bénéficiaires des dix-huit loges et des quelques centaines de places qu'achète le Grand Lyon chaque année de façon à apprécier si les objectifs de notre Communauté urbaine sont atteints, à savoir que ce sont les jeunes des clubs sportifs qui profitent de ces places.

- enfin, le rapport souligne l'absence d'évaluation des interventions du Grand Lyon en faveur de l'OL en matière de développement économique. Vu les montants des crédits publics de soutien à cette activité, il ne suffit pas d'affirmer comme un postulat que les clubs professionnels participent au développement économique, encore faut-il l'illustrer concrètement.

Lors d'une des dernières séances, monsieur le président, vous nous aviez proposé d'avoir un débat sur le sport professionnel et le rôle de la Communauté urbaine. J'ai entendu un collègue précédent en appeler aussi de ses vœux à ce débat dans le cadre de la commission nouvelles compétences. Le présent rapport nous interpelle nécessairement une nouvelle fois sur ce point. Donc nous sommes tout à fait favorables à ouvrir ce débat avec vous dans les semaines qui viennent, avant peut-être que la Chambre régionale des comptes ne se penche sur les autres clubs professionnels de l'agglomération, et ceci quelles que soient les éventuelles évolutions législatives concernant le financement d'un site sportif privé comme l'OL Land par les collectivités. Sur ce dernier point, nous avons bien compris que la Chambre régionale des comptes sera particulièrement attentive, comme le seront tous les élus de cette assemblée.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate, vous avez la parole.

M. GILLET : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons ce soir prendre connaissance de deux rapports d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes. Ils ont tous les deux trait aux relations avec l'OL et les collectivités publiques dont le Grand Lyon et s'inscrivent dans le cadre des missions de contrôle de gestion des Chambres régionales des comptes.

Rappelons que les Chambres régionales des comptes ont vu le jour dans le cadre de la grande loi de décentralisation du 2 mars 1982. A responsabilités nouvelles, il était normal que les collectivités soient confrontées à des contrôles nouveaux. Nos finances locales sont touchées par la crise, il est donc essentiel qu'un contrôle financier budgétaire ou de gestion puisse être organisé de façon extérieure et indépendante des collectivités concernées. L'idée d'un contrôle déconcentré doit être conservée pour une plus grande proximité avec les territoires.

Les deux rapports que nous étudions ce soir sont clairs. La Chambre souligne que l'OL peut avoir des retombées positives pour notre agglomération et nous souscrivons bien sûr à cette

analyse. L'OL est un grand club, nous souhaitons tous sa réussite au plus haut niveau et le Grand Lyon bénéficie de l'image très positive que ce club dégage au niveau international. L'idée d'une étude d'impact de l'image de l'OL sur notre agglomération nous paraît être une initiative tout à fait heureuse que nous soutenons. Cette étude nous permettrait de mettre en adéquation une communication plus appropriée.

Nous partageons le souci d'évaluation exprimé par la Chambre régionale des comptes au sujet des conventions qui lient le Grand Lyon et le club, notamment pour les missions éducatives et d'intérêt général. Il est toujours positif d'avoir un bilan pour pouvoir améliorer les activités, dont nous répétons qu'elles doivent concerner le maximum de jeunes de nos communes. Le rôle social du sport est éminent. La responsabilité des grands clubs et des collectivités publiques qui les soutiennent est de s'y engager pleinement.

Concernant les achats de places, nous pensons que c'est là une méthode utile de soutien à ce club et aussi d'ouverture des enceintes sportives à des populations qui n'y vont pas forcément souvent. Il est essentiel, comme le souligne la Chambre régionale des comptes, que l'attribution soit beaucoup plus transparente et contrôlée.

En lisant les différents rapports financiers transmis par la SASP OL, nous constatons avec satisfaction que les subventions des différentes collectivités sont globalement stables et que la pluie et le beau temps sont faits par les droits audiovisuels et les droits à l'image. Il faut bien tout cela pour financer des hausses de salaires des joueurs de l'OL, hausse de 260 % en quatre ans, à la limite de la provocation.

Voilà ce que notre groupe souhaitait dire sur ces rapports, qui doivent nous conforter dans le soutien que nous apportons à l'Olympique lyonnais tout en garantissant le bon emploi des deniers publics.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, les deux rapports de la Chambre régionale des comptes, tant celui concernant les relations du Grand Lyon avec la SASP Olympique lyonnais que celui de la gestion de cette même société, portent tous deux un éclairage particulièrement pertinent sur les relations des collectivités territoriales, en particulier le Grand Lyon avec ce grand club sportif professionnel qu'est l'Olympique lyonnais, dont le rayonnement sportif dépasse largement notre agglomération.

Le travail accompli par la Chambre régionale des comptes est, de ce point de vue, particulièrement intéressant : c'est une aide précieuse pour les élus. L'ensemble des remarques et recommandations ne peut qu'être utilisé pour améliorer nos rapports avec le sport professionnel. En tout état de cause, concernant l'Olympique lyonnais, cela nous incite à une réflexion sur le présent et aussi sur le futur avec ce club qui a choisi librement la cotation en bourse dans la perspective de disposer, dans quelques années, d'un équipement sportif et commercial dont il serait propriétaire. Ce qui pose dès aujourd'hui, au regard des rapports, ce que devront être dans le futur les relations entre les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels, d'autant plus qu'ils se situeront dans le champ marchand ou boursier.

Pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, ces deux rapports nous amènent sur plusieurs pistes de réflexion

concernant le service public national du sport. Actuellement, ce service est totalement défaillant.

Le modèle sportif français construit sur l'idée que la pratique sportive est une activité humaine qui relève de l'intérêt général a montré son efficacité : onze millions de licenciés, des résultats nous plaçant au dixième rang des nations lors des Jeux olympiques de Pékin.

Aujourd'hui, cela est mis à mal, comme en témoignent les mesures restrictives du budget 2009, annoncées par le secrétaire d'Etat aux sports ainsi que celles liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP) :

- centres d'éducation populaire et de sports (CREPS) fermés -celui de Mâcon est menacé-,
- missions des jeunes et sports dissoutes,
- filières de haut niveau rabougries,
- budgets en berne.

Le ministère serait transformé uniquement en commission de haut niveau. Les clubs professionnels devenus sociétés anonymes cotées en bourse, c'est le départ programmé du sport professionnel de l'entité fédérale, c'est la création de championnats privés coupés du reste des compétitions et donc la fin de la mutualisation des moyens. Et tout le reste, c'est-à-dire la pratique de masse, la formation et les infrastructures, serait à la charge des collectivités territoriales.

Le mouvement sportif lui-même serait mis devant le fait accompli. C'est faire peu de respect vis-à-vis des bénévoles : les dirigeants, les encadrants, les éducateurs, tous les élus adjoints aux sports présents, toutes les semaines sur les terrains, dans les gymnases, qui donnent leur temps avec les parents des jeunes sportifs.

On oublie volontairement, avec ce Gouvernement, que le sport est un outil d'aménagement du territoire, d'éducation et de cohésion sociale. Nombreux sont ceux qui disent "stop !" à ces réformes, comme Marie-Georges Buffet, Edwige Avice, toutes les deux anciennes ministres des sports.

En vérité, ces deux rapports sont en prise directe avec l'actualité et toutes les réflexions posées du lien entre les collectivités territoriales et l'aspect professionnel. Il y a donc d'autant plus de sens à nous impliquer dans la formation, l'éducation des jeunes sportifs et leur intégration avec d'autres collectivités. Encore faut-il passer des conventions avec les clubs qui associent l'ensemble des partenaires à leurs exécutions.

Quant au concours financier relevant de l'intérêt général, même si son montant est faible au regard du budget d'un club comme l'Olympique lyonnais qui dépasse largement celui de nombreuses collectivités dans notre agglomération, des éléments de réflexion nous sont aussi précisés quant au dossier de l'OL Land.

S'il est bien noté que l'OL fera construire à ses frais et exploitera son nouveau complexe sportif sur le site du Montout à Décines Charpieu -qui, pour l'instant, est le site retenu-, le financement, pour les collectivités concernées, des infrastructures desservant un site privé est donc posé.

Pour notre groupe, il ne serait pas juste de faire supporter aux collectivités territoriales, le coût des aménagements (voiries, transports publics, etc.) s'ils étaient essentiellement dédiés à l'accès en complexe sportif privé, sans utilisation dans le cadre d'un futur maillage de plan de déplacements urbains d'intérêt général. Le débat sur ce point, pour nous, reste totalement ouvert.

Il y a certainement beaucoup d'autres sujets à débattre sur nos rapports avec l'Olympique lyonnais mais, pour ce soir, monsieur le président et chers collègues, nous nous en tiendrons à ces quelques remarques.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Superbe, le temps ! En progrès ! Groupe ensemble pour le Grand Lyon.

M. DUMAS : Monsieur le président, mes chers collègues, si la communication de ces deux rapports d'observations de la Chambre régionale des comptes sur les relations qu'entretient le Grand Lyon avec une société anonyme de sport professionnel est une obligation du code des juridictions financières, c'est bien à la lumière de l'identité de cette société anonyme, qui n'est autre que l'Olympique lyonnais, que ces deux rapports deviennent intéressants.

Que devons-nous retirer de leur lecture et des réponses apportées tant par vous-même que par le président de l'Olympique lyonnais ?

D'abord, que le Grand Lyon verse des subventions à l'OL pour des missions d'intérêt général -et cela a été rappelé- pour plus de 450 000 € par an mais que le Grand Lyon -et cela peut être plus surprenant- est aussi client de l'OL pour l'achat de places en loges ou dans les gradins qui sont distribuées avant les matchs. A cet égard, la Chambre fait remarquer l'absence de transparence et de contrôle sur ces attributions de places. Nous notons qu'à la suite de ces rapports, le registre que vous avez mis en place depuis août 2008 permet d'y voir plus clair, au moins sur l'attribution des places dans les loges. Nous souhaiterions, monsieur le président, avoir la même transparence et connaître finalement les règles du jeu sur l'attribution des places aux communes et destinées précisément aux enfants des clubs sportifs.

Le rapport fait enfin une petite incursion sur ce qu'il appelle l'OL Land, que nous connaissons ici sous un nom plus français : le dossier Grand stade. Il est intéressant de noter d'ailleurs que les rapporteurs de la Chambre régionale soulignent que la gestion du financement des accès du Grand stade reste à préciser et que ce financement par l'Etat ou les collectivités locales d'un site privé est posé. La réponse de monsieur Aulas à ce sujet -et vous me permettez l'expression- "vaut son pesant de grattons !" : monsieur Aulas souligne, dans le rapport, que la remarque de la Chambre à ce propos est un jugement d'opportunité sur lequel elle n'a théoriquement pas à se prononcer.

Finalement, rien d'extraordinaire dans ce rapport, sinon peut-être la perspective que révèle cette dernière remarque de la Chambre sur l'opportunité d'un financement public du Grand stade. Il ne s'agit pas évidemment aujourd'hui de dire : "Ce projet divise notre assemblée -quoique !- mais de redire qu'en tant qu'élus, nous nous devons d'être vigilants et prudents sur les messages et attentes de nos concitoyens".

Les décisions prises très récemment par le Gouvernement d'encadrer strictement les rémunérations des patrons des entreprises aidées par l'Etat doivent, je crois, nous guider dans cette réflexion.

La semaine dernière, sur France Inter, un éminent penseur, monsieur Attali, rappelait que les métiers les mieux payés au monde étaient, d'une part, les traders, d'autre part, les footballeurs. Je ne ferai pas de démagogie en m'étonnant que ce ne soit ni les chercheurs ni les entrepreneurs mais force est de reconnaître que les footballeurs sont devenus, en quelque

sorte, les traders du sport moderne professionnel. Imaginez qu'un joueur comme monsieur Benzema gagne 400 000 € non par an, ce qui serait déjà considérable, mais par mois. Qui peut croire qu'un talent, même immense, mérite un tel salaire ? Qui peut croire, hormis peut-être les passionnés et les supporters à tout crin du football -encore que !-, que les gens font une exception pour le football ou qu'ils font une différence entre les stars du football et les traders ?

Nous avons, monsieur le président, je crois, une responsabilité, celle de ne pas laisser passer des choses pour le moins inacceptables mais surtout et encore moins de ne pas les soutenir.

Et je le dis ce soir comme je le pense : quels citoyens acceptent demain, alors que 3 000 emplois sont supprimés chaque jour en France, qu'une collectivité publique comme la nôtre dépense des dizaines de millions d'euros d'argent public, sinon des centaines de millions d'euros, pour aider une entreprise privée à participer à la réussite d'un projet incontestablement intéressant mais dont l'exploitation est totalement privée tout en versant des salaires mirobolants à certains de ses salariés ? S'agit-il de contenter, monsieur le président, les quelque 25 000 Grands Lyonnais (moins de 2 % des habitants du Grand Lyon) qui iront peut-être au Grand stade ou de trouver pour notre collectivité un moyen juste pour que le Grand Lyon marque l'importance que représente une telle équipe pour l'image de notre agglomération sans tomber dans une débauche excessive d'argent public ? Si ce débat-là, monsieur le président, nous n'avons pas le courage de l'avoir, dites-vous bien que les Grand lyonnais, qui ne sont pas mieux lotis que la majorité des Français, sauront nous le rappeler !

Alors, sans paraphraser monsieur Aulas, c'est bien l'opportunité, vu le contexte social et économique, d'un tel investissement que notre assemblée devra juger dans quelques mois afin de savoir s'il est juste et proportionné que ce projet, dont les fruits de l'exploitation seront uniquement et purement privés mais dont l'investissement sera majoritairement public, soit continué de la sorte.

Je ne sais pas, monsieur le président, -et j'en terminerai là- si vous m'entendez mais je me suis laissé dire que beaucoup de vos amis du parti Socialiste, ici comme à Paris, n'étaient pas encore totalement convaincus du bien-fondé pour une collectivité de financer de manière inconsidérée le sport-business. J'espère que le travail de conviction que vous ne manquerez pas de faire à leur égard et surtout les réponses qu'il vous feront sauront vous faire réfléchir sur le juste et bon investissement pour le Grand Lyon sur ce dossier que vous présentez phare pour votre mandat, dans le contexte de crise que nous traversons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes fait un rapport annuel. Les Chambres régionales font des contrôles en coordination avec la Cour des comptes. C'est une première, en tout cas une expérience pas très fréquente, que d'avoir ainsi des enquêtes coordonnées. Il sera donc particulièrement intéressant de lire le rapport général de la Cour des comptes examinant la façon dont sont construites les relations entre les collectivités locales et les clubs professionnels. Ce rapport était attendu parce que chacun espérait et, quand on est dans l'opposition, on pouvait craindre que ce rapport dévoile des défauts de fonctionnement, des procédures non respectées.

Or, le constat est évident : à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, il apparaît que le Grand Lyon a des relations tout à fait normales avec le club professionnel qu'est l'OL. La Chambre régionale des comptes rappelle les conditions juridiques d'intervention, l'importance de ce club en indiquant comment, au plan sportif, il occupe une place de premier plan au niveau national et au niveau européen. Et, dans sa synthèse, la Chambre régionale des comptes indique qu'évidemment, le Grand Lyon n'est pas contestable et qu'il a intérêt à agir pour apporter son appui à ce club.

Les observations qui sont faites sont toutes de bon sens, justes, pour la plupart déjà mises en œuvre, pour certaines à consolider.

La première observation qui est que la convention doit être non seulement entre le club société anonyme sportive mais avec l'association est déjà un fait puisque la convention est tripartite entre association, société anonyme et Grand Lyon. De la même façon, le suivi des places est mis en place, la coordination avec les autres collectivités est mise en place par une réunion qui a lieu annuellement ; une a été tenue en juin 2008. Toutes ces observations montrent qu'il n'y a pas de critiques de fautes de procédure et qu'il est justifié que nous investissions.

Sur le Grand stade, la Chambre régionale des comptes se contente de décrire la procédure, ne fait aucune observation, reprend le chiffre tel qu'il a été indiqué dans cette enceinte de 80 à 150 M€ d'investissement, non pas pour le stade -le financement est d'ailleurs rappelé par la Chambre régionale des comptes- mais pour les infrastructures. La Chambre régionale des comptes pose la question ouverte de savoir comment il y a des financements privés, publics et par quelles modalités sur ce type d'investissement et c'est tout à fait normal.

Donc je crois que, sur un sujet comme celui-ci, on peut se réjouir de ce que la Chambre régionale des comptes rassure complètement nos concitoyens sur la façon dont sont utilisés les fonds publics dans un cadre légal. La loi permet ces interventions et quelques adaptations qui sont proposées sont effectivement mises en œuvre. Au total, nous pouvons être tout à fait fiers du résultat de ce club et du rayonnement qu'il donne à l'agglomération.

Sur les observations *in fine* de monsieur Dumas, il y a bientôt des élections européennes et, en l'occurrence, le statut des joueurs de foot et des clubs de foot pourrait faire l'objet d'une réflexion au niveau européen parce qu'il ne suffit pas de dire que des joueurs sont très bien payés ici ou que les clubs professionnels ont des fonctions qu'ils peuvent se disputer ; s'il n'y a pas de réglementation européenne, je crois que l'on ne peut pas aboutir à une maîtrise dans ce domaine-là. Et, puisque nous sommes dans cette période d'élaboration de programmes électoraux, je crois qu'ils font partie, y compris celui-ci, des sujets sur lesquels il pourrait y avoir plus de réglementation et d'harmonisation et que cela éviterait des transferts qui stupéfient tout le monde et des niveaux de salaires qui, en effet, sont contestables. Mais, dans la situation qui est celle d'aujourd'hui, un club qui veut être au niveau de Barcelone ou des autres n'a guère d'autres possibilités que de faire ce qu'il fait.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, j'ai bien entendu la retenue des groupes qui n'avait d'égale que la retenue de la Chambre régionale des comptes qui considère, après avoir examiné ce problème des relations du Grand Lyon -comme d'ailleurs de la ville de Lyon, du Conseil régional et du Conseil général- avec la SASP Olympique lyonnais et l'association Olympique lyonnais que, finalement, tout fonctionnait de manière à peu près correcte.

Evidemment, sur les quelques recommandations qui nous ont été faites, il est clair que nous les mettrons en pratique et nous veillerons donc à ce que, la prochaine fois, il puisse y avoir une parfaite correspondance entre ce que souhaite la Chambre régionale des comptes et ce que nous réalisons.

Il faut dire d'ailleurs que la Chambre régionale des comptes a décidé de regarder aujourd'hui toutes les politiques publiques et, plutôt que de faire un rapport tous les cinq ou six ans qui prenait toujours, évidemment, une allure un peu dramatique, a décidé d'analyser secteur par secteur dans un établissement public comme le nôtre, l'économie une fois, le sport un autre jour, la culture demain pour les grands événements, etc., de manière à regarder si tout fonctionne normalement. Donc cela veut dire que, lorsqu'il y a un rapport de la Chambre régionale des comptes, ce n'est pas la peine de saliver à l'avance en se disant : "Qu'est-ce qu'il va y avoir dans le rapport de la Chambre régionale des comptes ?". C'est une procédure qui est aujourd'hui tout à fait normale.

Sur le reste, sur le fait qu'il y ait un rayonnement de l'Olympique lyonnais pour la ville, il se trouve qu'en 2006, nous avons fait faire une petite étude pour regarder de quoi on parlait lorsque Lyon était mentionnée dans un journal. On peut le regretter mais à 60 % c'était de l'Olympique lyonnais. Donc, évidemment, on ne peut pas contester le fait que, du point de vue du rayonnement de la ville, cela apporte quelque chose et c'est donc intéressant pour nous.

Sur les relations que l'on peut avoir pour promouvoir le sport, peut-être aurons-nous à être un peu plus précis et à faire en sorte qu'il y ait un peu plus de participation avec les clubs amateurs de notre agglomération et que les relations entre les clubs sportifs amateurs, les clubs de jeunes en particulier, et l'Olympique lyonnais soient un peu plus fréquentes qu'elles ne le sont.

Sur le Grand stade, la Cour se contente de constater ce qu'est aujourd'hui la réalité et dont nous avons débattu, à savoir qu'aujourd'hui, la notion d'intérêt général pour un équipement privé n'existe pas. Elle ne dit pas qu'il ne faut pas le reconnaître, pas plus qu'elle ne dit qu'il faut le reconnaître, elle se contente de rappeler ce qu'est aujourd'hui la loi. Le président de la Cour des comptes -comme on l'a signalé- a, lui, émis un rapport qui veut changer la loi. J'espère qu'elle le sera le plus tôt possible si l'on veut que la France participe à l'Euro 2016, puisqu'il faut que les terrains soient prêts en 2014, ce qui ne va pas laisser beaucoup de temps pour préparer les terrains. Je ne parle pas de Lyon mais des autres villes qui seront forcément concernées. Donc nous allons attendre calmement, sereinement la loi et ensuite, comme tout est aujourd'hui sur pied, nous avancerons là-aussi sereinement et calmement.

Je pense que celles et ceux qui pouvaient se demander ce qu'allait donner un projet comme le Carré de soie à Vaulx en Velin et qui sont allés ce week-end voir à quoi ressemblait le Carré de soie peuvent peut-être imaginer comment un tel équipement permet de métamorphoser un quartier, permet d'entraîner un mouvement par la suite pour une commune et donc se dire que le Grand stade, qui, d'un point de vue privé, va coûter à peu près trois fois le coût du Carré de soie, ne sera peut-être pas forcément un élément enlaidissant du paysage et pourra amener lui-aussi à ce secteur de l'agglomération lyonnaise une dynamique nouvelle. C'est en tout cas ce que nous pensons et ce sur quoi nous allons continuer à essayer de progresser.

Le débat est donc clos, je vous remercie.

Nous passons maintenant à notre ordre du jour.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2009-0648 - déplacements et voirie - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1 - Convention de participation financière aux études de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2009-0649 - déplacements et voirie - Lyon - Rillieux la Pape - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse - Convention de financement avec la Région - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2009-0650 - déplacements et voirie - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Travaux d'aménagement du parking de la gare côté Sathonay Camp - Convention de participation financière aux études d'avant-projet - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Les premiers rapports nous sont présentés par monsieur Alain Imbert, monsieur Crimier et monsieur Gléréan. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le dossier 2009-0648 qui concerne une convention de participation financière aux études de projet pour l'aménagement de la gare de la Part-Dieu - Phase 1.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Crimier

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur le rapport relatif à la modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse dans le cadre du projet REAL et qui précise la convention de financement avec la Région.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Gléréan.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Cette délibération concerne la participation financière de la Communauté aux études d'avant-projet d'aménagement de la gare côté Sathonay Camp à hauteur de 9 500 € net, ce qui représente 25 % de la dépense totale. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Un débat va donc s'organiser avec deux minutes pour le groupe GAEC.

M. TOULERON : Tout d'abord, on ne peut qu'approuver les diverses avancées concernant le réseau REAL dont le développement est un des grands enjeux de ce mandat pour réussir un report significatif des déplacements voiture vers les transports en commun.

S'agissant plus particulièrement de l'aménagement de la gare de la Part-Dieu, nous souhaitons insister sur la nécessité de progresser, au fil du temps, sur la concordance des actions de pilotage SNCF -ce qui est le cas du projet qui nous est soumis ici aujourd'hui- et les actions qui peuvent être entreprises sous d'autres pilotages comme, en particulier, celui du Sytral.

Par exemple, à l'heure où le Sytral engage une réflexion sur l'homogénéité de sa signalétique, de son information aux voyageurs, on trouve dans les enjeux de l'étude sur les aménagements de la gare de la Part-Dieu les mêmes problématiques de signalétique et d'information des voyageurs. La question de la cohérence des dispositifs à proposer est donc forcément posée. De la même manière, alors que le Sytral va travailler sur l'amélioration de sa distribution de titres de transport, l'étude proposée pour la gare de la Part-Dieu concerne aussi la distribution automatique de billets. On peut souhaiter qu'à cette occasion, il soit possible de progresser vers une billetterie unique. C'est aussi l'occasion de poser des jalons pour aller vers un politique tarifaire conjointe et il y a sans doute là un retard de la politique de la SNCF sur celle du Sytral, notamment en termes de tarification sociale.

On comprend, sur cet exemple comme sur d'autres, que la perspective d'une autorité unique organisatrice des transports sur l'ensemble de l'agglomération a tout son sens. Alors, nous sommes bien sûr conscients qu'il ne s'agit pas d'attendre que tous les problèmes soient résolus en même temps pour avancer. Nous souhaitons néanmoins que cette recherche de cohérence intermodale soit bien prise en compte dans les études de projets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs. En fait, nous voulions intervenir sur la première délibération concernant la gare de la Part-Dieu.

Cette gare -et tout le monde, je pense, est bien au courant des problèmes- a été créée au départ pour accueillir 35 000 voyageurs. Aujourd'hui, en fait, elle fonctionne en flux très tendu : elle accueille de 85 000 à 100 000 voyageurs et même 150 000 les jours de grands départs. Il faut savoir qu'un tiers de ces personnes "traboulet" au sein de la gare pour, d'une part, passer de l'est à l'ouest de la gare puisqu'il y a la coupure des voies ferrées et, d'autre part, pour réaliser une correspondance entre le tramway T3 qui arrive à l'est de la gare et les transports en commun, en particulier le métro par exemple.

La première phase prévue pour 2010 est une phase d'aménagement qui consiste principalement à dégager de l'espace en réorganisant le mobilier et les circulations. Cela va un peu améliorer la situation mais pas beaucoup. Il est vrai que l'on pense donner un peu d'air. A cette occasion, nous voulions souligner un point très sensible : c'est la question de l'amélioration de la signalétique pour les différentes lignes de tramway parce qu'aujourd'hui, il est vraiment très difficile, en particulier pour les personnes étrangères à la ville, de s'orienter au sein de la gare.

Alors, maintenant, si l'on regarde un point de vue plus prospectif, on va avoir, au niveau de cette gare, l'arrivée prochaine de plusieurs trains à grande vitesse en provenance de Barcelone, puis de Strasbourg, puis, à échéance plus lointaine, d'Italie avec la mise en place de Lyon-Turin. Le deuxième phénomène est l'augmentation du nombre de TER et de la fréquentation des TER dans le cadre du projet REAL dont on parle régulièrement dans cette assemblée. Et, dernier point qu'il faut souligner, c'est l'augmentation de ces fameux flux traversant la gare, avec toute une série de projets de transports qui vont arriver à l'est de la gare : il va y avoir la mise en service de Leslys en 2010, de C1-C2 en 2011, de T4 qui doit arriver en 2013. On va donc avoir une augmentation importante de ces flux traversants au niveau de la gare de la Part-Dieu.

C'est pour cette raison que nous souhaitons parler déjà de la seconde phase de réaménagement de la gare qui est prévue pour 2013 et qui, à notre sens, doit vraiment être ambitieuse. Donc, dès cette phase, nous souhaiterions que soit étudiée la possibilité d'augmenter le nombre de sorties, de travailler sur les délaissés qui existent actuellement tout autour de la gare pour voir si l'on ne peut pas récupérer de l'espace et surtout de mettre en place un système qui permette de traverser rapidement la gare, parce que cela va être tout de même le gros point noir des années à venir. On avait parlé à une époque de projets de tapis roulants ; que ce soit ce système ou un autre, en tout cas, il faudrait trouver un système qui permette de traverser plus rapidement la gare.

A signaler aussi qu'il y a un projet de vélo-station dont on parle dans le projet actuel de plan modes doux et on espère que ce projet de vélo-station pourra voir le jour aussi dans le cadre de cette seconde phase d'aménagement.

On sait bien sûr qu'il est envisagé, à moyen ou long terme, un projet important de reconfiguration et de restructuration de la gare -on parle de gare à plusieurs niveaux, on parle aussi d'une partie souterraine, etc.- mais on sait que c'est un projet très lourd, vu les ambitions et on parle aujourd'hui de délais vraiment très lointains, on parle de 2020-2030 ; en tout cas, c'est ce qui nous a été dit en commission. Donc la question que nous posons est : est-ce que l'on pourra attendre si longtemps un tel réaménagement ? Nous avons peur que non. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le soin à apporter sur la deuxième phase, la rénovation de la gare prévue pour 2013.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, le projet REAL est un projet très intéressant. Nous le soutenons tous ici, donc ce n'est pas la peine, pour nous, de revenir sur ses intérêts et sur ses potentiels à développer. Toutefois, il permettra, nous l'espérons, à terme, de créer un véritable réseau RER intégré dans un système tarifaire unique par zone, fondé sur les bassins de vie. De plus, la réforme des collectivités locales pourra sans doute faciliter ce projet en réduisant la trop grande liste des interlocuteurs et permettre la création d'une véritable autorité métropolitaine unique des transports.

Sur le réaménagement de la gare de la Part-Dieu, les deux principales gares de Lyon sont devenues plus que des lieux de passage, ce sont de vrais lieux de connexion interquartiers mais, à la différence de la gare de Perrache, la gare de la Part-Dieu n'a pas de voûtes où dévier le flux de piétons et sa fréquentation va au-delà de sa capacité ; elle est saturée. Il faut donc revoir son organisation intérieure mais aussi au-delà. Le projet de délibération nous propose une étude pour une première phase de réaménagement de la gare mais le simple fait de déplacer quelques bancs ou quelques kiosques ne sera qu'une solution provisoire et insuffisante devant le développement futur et rapide de la gare.

Nous pouvons aussi nous poser une autre question pour trouver une solution possible à la gestion des flux au sein de la gare : est-il vraiment utile et pertinent de maintenir ou d'envisager les terminus de T3, T4 et C2 côté Villette alors que l'essentiel de l'activité, le métro, T1, C1 et même C3 ainsi que les bus sont côté Vivier-Merle et que les infrastructures y ont été pensées, Leslys et les bus interurbains pouvant demeurer côté Villette ? Cela donnerait urbain côté Vivier-Merle et interurbain côté Villette. Cette question a été maintes fois posée lors de la

réalisation de l'arrivée de T3 à la Part-Dieu et balayée au nom de la saturation de Vivier-Merle. Mais saturé pour qui ? Les voitures ? Les transports en commun ne sont-ils donc plus la priorité en matière de transports ?

Autre idée qui refait surface de temps en temps, la création d'une gare souterraine à la Part-Dieu mais son coût élevé, au moins 1,4 milliard d'euros et le manque d'empressement des acteurs du dossier ne peuvent que nous faire douter d'une réalisation rapide. Certains autres prônent, au contraire, la construction de quais supplémentaires du côté Villette mais la solution sera-t-elle suffisante ? Est-elle vraiment souhaitable et envisageable ? Beaucoup de questions que l'étude devrait envisager à court ou moyen terme car penser la gare de la Part-Dieu aujourd'hui c'est aussi finalement penser au développement des transports dans l'agglomération de demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le président, chers collègues, le réseau express de la métropolitaine lyonnaise répond au défi environnemental de notre siècle abordé par le Grenelle de l'environnement mais sans moyen de mise en œuvre de la part de l'Etat.

Notre collectivité, pour sa part, prend ses responsabilités de modernisation des transports publics et notre groupe se félicite de ce projet. L'intermodalité facilitera sa mise en œuvre, notamment par une mobilité quotidienne plus respectueuse de l'environnement. Le projet REAL, avec ses propositions, soulève la question du droit au transport et pointe les inégalités de déplacements : ceux qui vont et viennent à travers toute la planète pendant que certains ont un horizon limité à leur quartier ou leur village.

Il faut souligner que, pour beaucoup de travailleurs, le gain de temps lié à la réduction du temps de travail est perdu dans le temps du trajet domicile-travail. Les prix des loyers inaccessibles dans le centre-ville repoussent sans cesse en périphérie les travailleurs les plus précaires mais aussi les salariés des classes moyennes. Face au développement inégal des transports en commun, la voiture reste pour certains l'unique solution. Il est inopportun de culpabiliser les salariés qui n'ont pas d'autre choix pour se déplacer que le mode individuel mais il est nécessaire, dans ce cadre, de favoriser le réflexe covoiturage comme solution complémentaire. Le portail covoiturage du Grand Lyon est dans ce sens un bon outil à développer et à faire connaître. Ces efforts que nous déployons doivent être soutenus par tous les bénéficiaires directs et indirects de ces secteurs desservis, c'est-à-dire les entreprises et les commerces, aux côtés des collectivités, des contribuables et des usagers. Il est souhaitable enfin d'aboutir à des décisions sur le versement transport et son indexation sur le chiffre d'affaires, notamment des centres commerciaux.

Maintenant, si l'augmentation de l'offre de service est primordiale, elle n'est pas suffisante pour inciter à l'usage des transports en commun. Il faut aborder sans complexe la question de la tarification sociale, au-delà de la part que les entreprises doivent prendre dans le cadre du décret du 8 décembre 2008 relatif à la participation des entreprises dans les frais de transports de leurs salariés. Voilà une ambition à la hauteur des enjeux environnementaux de notre siècle qui placerait notre collectivité du Grand Lyon en modèle audacieux de la gestion publique de ces services publics de transports en associant nos partenaires économiques.

Par ailleurs, le projet REAL, avec la rénovation de ses lignes ferroviaires, nous amène à nous questionner sur la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux et son éventuelle prolongation jusqu'à la gare Lyon Part-Dieu. Cette ligne, dont la pertinence n'est plus à démontrer, est réclamée par la population de l'Ain et de l'ouest lyonnais qui a besoin de se déplacer sans avoir à traverser la Saône. Cette ligne permettrait de combler un manque évident de transports en commun en direction de Lyon sur la rive gauche. Son tracé est particulièrement bien situé dans le tissu urbain puisque environ 20 000 habitants se trouvent à moins de cinq cents mètres de cette ligne et qu'une population de près de 70 000 habitants pourrait être desservie. Ainsi, sa réouverture marquerait encore plus la volonté des pouvoirs publics de se donner tous les moyens nécessaires de développer leurs transports collectifs.

Ces objectifs exigent une meilleure coordination, la création d'une autorité de transports qui permettrait de développer une vision métropolitaine des enjeux économiques et sociaux liés aux transports collectifs en maintenant bien sûr Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF dans le giron public. Ces préoccupations sont l'affaire de tous et démontrent l'importance de considérer le transport non pas comme une marchandise ou un bien commercial mais bien comme un service public. Pour cela, il ne faut pas céder aux sirènes bruxelloises soumises à la folie du libéralisme de l'AGCS et de l'OMC qui considèrent notre intérêt public et notre droit intrinsèque comme de simples marchandises à rentabiliser.

Alors oui, assurément, le groupe Communiste et intervention citoyenne considère que le transport est un droit et nous soutiendrons toute initiative qui contribue à le renforcer et à le mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

M. HAVARD : Monsieur le président, mes chers collègues, à l'occasion de ces trois rapports, nous souhaitons intervenir sur la question de l'avenir de la gare de la Part-Dieu. Cela a déjà été mentionné par les précédents intervenants, effectivement, c'est une gare qui est saturée, victime de son succès et vers laquelle convergent énormément de modes de transports : bus, tramways, métros et bien sûr véhicules particuliers.

Cette gare est saturée, d'où ces études pour reconfigurer le pôle d'échanges et réorganiser les circulations à l'intérieur, ce qui ne sera d'ailleurs pas simple puisqu'il faudra à la fois faciliter les fonctions d'un pôle d'échanges mais également conserver la fonction d'axe urbain et de liaison entre l'est et l'ouest, que ce soit pour ceux qui transitent pour des raisons professionnelles ou pour les usagers des transports en commun.

Au-delà de ce dossier, se pose la question de l'avenir de la gare ; on entend parler de différents projets, une fois on met la gare au-dessus, une fois on la met en-dessous, c'est vrai que ce sont des sujets extrêmement compliqués, qui sont des enjeux majeurs pour notre agglomération compte tenu de la convergence autour de la gare de la Part-Dieu de tous les modes de transport et de toute la circulation.

Compte tenu de cet enjeu, il ne nous paraît pas inutile de poser un certain nombre de questions, à commencer par la gouvernance pour le pilotage d'un tel projet. Il y a une multiplicité d'acteurs : la SNCF, RFF, le Sytral, les collectivités. Dans ce type de projet, il nous paraîtrait utile d'avoir une instance de gouvernance qui reprenne l'ensemble de ces acteurs et qui permette d'avoir une certaine lisibilité sur "qui fait quoi ?". Ensuite, quelle méthode ?

Là-aussi, plutôt que d'être mis devant le fait accompli, il serait utile que nous sachions dans quelle mesure notre collectivité sera associée à la réflexion autour de cet aménagement et des aménagements à venir et sur ce que sera la future gare de la Part-Dieu. Enfin, troisième élément, le calendrier : à partir de quand commence-t-on cette réflexion ? A quand fixe-t-on la décision pour pouvoir commencer ?

Bien entendu, je ne méconnais pas les questions du financement qui se poseront et de "qui fera quoi ?" mais, dans un premier temps, il faut peut-être commencer par parler du projet. C'est donc l'objet de notre intervention à l'occasion de ce rapport qui est celui de vous poser, monsieur le président, à la fois cette question de la gouvernance, la question de la méthode et la question du calendrier pour un aménagement extrêmement important. Et je pense que l'ensemble des conseillers communautaires aimerait savoir dans quelle mesure vous allez associer notre collectivité pour nous éviter d'être mis devant le fait accompli et de savoir un beau jour ce qui aura été décidé pour cette gare qui est un élément majeur de notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. TOURAINE : Monsieur le président, mes chers collègues, sur l'ensemble de ces trois dossiers concernant le REAL, je rapporte l'accord enthousiaste de notre groupe. Les actions déployées lors du précédent mandat ont permis de réduire la circulation automobile dans notre agglomération : par exemple, dans le centre de Lyon, c'est moins 10 % ; cela a été obtenu notamment par un développement important de l'accès aux transports en commun.

Pour aller plus loin dans ce sens et pour étendre à l'ensemble de l'agglomération cette évolution bénéfique, il importe de compléter le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise. Cela bénéficiera à tous : les usagers bien sûr y trouveront un mode de transport sûr, peu onéreux et rapide, les habitants souffriront moins des embouteillages et de la pollution atmosphérique. Il importe, pour ce développement, de modifier l'aménagement de la gare de la Part-Dieu. Avec la SNCF et le Sytral, nous conduirons donc les études qui permettront l'adaptation de la gare à un trafic de voyageurs en croissance continue.

Programmée initialement pour 35 000 personnes par jour, la gare en reçoit aujourd'hui 85 000 et en recevra prochainement 100 000. Je peux rassurer monsieur Havard à cet égard : il y a bien concertation déjà depuis plus d'un an pour la réflexion sur cette évolution. Cela supposera une réorganisation du mobilier, de la signalétique, de l'information dynamique, de la circulation des passants, de la vidéoprotection et de la distribution des billets en particulier.

Développer REAL c'est aussi moderniser et amplifier l'activité de la ligne Lyon-Bourg en Bresse : doublement de la voie entre Les Echets et Villard les Dombes, possibilité pour les TER rapides de doubler les TER périurbains, mise en place de desserte toutes les trente minutes aux heures de pointe. Cet effort sera conduit conjointement avec la Région, RFF, l'Etat et le département de l'Ain, comme cela est juste.

Enfin, pour compléter les décisions d'aujourd'hui, le développement de REAL c'est prévoir l'aménagement d'un parking et d'un pôle d'échanges multimodaux au niveau de la gare de Sathonay Camp, Rillieux la Pape. Avec la SNCF, avec la Région et l'Etat, nous faciliterons ainsi l'usage des transports collectifs dans cette partie dense de l'agglomération, à un moment où se modernise la ligne Lyon-Bourg en Bresse.

Pour l'ensemble de ces dossiers, nous ne pouvons raisonnablement que saluer positivement des progrès d'intérêt général très justement répartis entre les collectivités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, je remercie d'abord les conseils qui ont pu nous être donnés, à la fois sur la méthode, le timing, la conception d'ensemble.

Evidemment, on n'a pas attendu cette séance de la Communauté urbaine pour penser au devenir de la gare de la Part-Dieu. Comme vous avez peut-être pu le remarquer, monsieur Guillaume Pépy, président de la SNCF, était présent vendredi dernier pour inaugurer le centre de maintenance des TGV. Nous avons eu l'occasion de parler avec lui de l'ensemble de ces problèmes. Comme l'a indiqué Jean-Louis Touraine, des réflexions sont aujourd'hui engagées entre tous les acteurs, à la fois sur le court terme (aménagement immédiat), sur le moyen terme (lorsqu'il y aura un aménagement un tout petit peu plus conséquent) et sur le long terme (où différents scénarii seront évidemment étudiés avant que nous ne prenions une décision). Mais nous avons encore quelques séances devant nous pour pouvoir reparler de ce dernier point.

En tout cas, merci de votre approbation et de votre soutien.

Je mets donc les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : M. Alain IMBERT (n° 2009-0648), M. le vice-président CRIMIER (n° 2009-0649), M. GLÉRÉAN (n° 2009-0650).

N° 2009-0660 - développement économique - Convention de partenariat avec l'EM Lyon destinée à faciliter la création et l'animation de la Chaire Grand Lyon - Subvention 2009 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0660. Monsieur le vice-président Bret, vous avez la parole.

M. le vice-président BRET, rapporteur : Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Ecole de management de Lyon qui est basé sur le constat qu'un certain nombre d'étudiants de cette école, un pourcentage non négligeable d'environ 10 %, ne poursuivent pas leur carrière forcément en entreprise. Ils se retrouvent ensuite en activités au sein de collectivités publiques et, en particulier, des collectivités territoriales. A partir de là, un certain nombre d'échanges ont déjà été envisagés dans le passé avec la ville de Lyon et il semble intéressant de les poursuivre au niveau de la Communauté urbaine, à la fois à travers la présence d'un certain nombre de cadres de la Communauté urbaine dans des conférences ou des séminaires au sein de l'Ecole de management de Lyon et, à l'inverse, en accueillant ici des étudiants pour des stages, quelquefois de longue durée, où ils sont amenés à produire un certain nombre de travaux et d'études qui sont intéressants pour notre collectivité.

Cette convention se situe aussi plus largement dans le cadre des relations d'échanges que nous avons avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur.

Voilà, très rapidement présenté, l'objet de cette convention pour un montant de 30 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier, malgré toutes les précisions de monsieur Bret à l'instant, nous pose problème sur le fond comme sur la forme et les discussions lors de la commission n'ont pas dissipé notre malaise.

Nous ne contestons pas l'intérêt qu'il peut y avoir à envoyer des cadres du Grand Lyon au contact des étudiants de l'EM, et notamment ces fameux 10 % d'étudiants qui ne souhaitent pas faire carrière dans le monde de l'entreprise. Nous ne contesterions pas non plus l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ce que les futurs cadres territoriaux déjà engagés dans un cursus de professionnalisation bénéficient de modules dits "de management" ou autres techniques d'organisation et de gestion.

Par contre, nous regrettons la gouvernance de ce dossier qui conduit à ce que l'EM Lyon mette en place une chaire Grand Lyon sans qu'un appel à projets ou autres équivalents ait été fait auprès des autres partenaires universitaires, membres du PRES, qui auraient eu capacité à répondre à cette commande.

En effet, la formation des futurs cadres de la fonction publique repose sur l'acquisition de diverses compétences (droit public, sciences humaines, etc.) détenues par différents établissements et non un seul. C'est d'ailleurs dans cet esprit transversal que sont organisées les formations existantes de type Master, qui, rappelons-le, ne se substituent pas aux procédures de recrutement et de titularisation via les concours de la fonction publique territoriale. Nous avons justement demandé en commission un état des lieux des relations entre le Grand Lyon et les établissements universitaires de formation des futurs professionnels du secteur public.

A notre connaissance, si des partenariats concrétisés par l'accueil de stagiaires ou de colloques existent, l'EM Lyon est la seule école à laquelle le Grand Lyon verse une participation financière qui semble vouloir s'inscrire dans la durée puisqu'elle ambitionne de créer une chaire.

Avec toutes ces réticences, vous comprendrez bien que le vote contre que notre groupe apporte à ce dossier n'est pas un vote sanction contre l'EM Lyon. Il s'agit d'un vote contre un rapport qui vient, dans un contexte très difficile pour les enseignants chercheurs et les étudiants mobilisés pour la défense de l'enseignement supérieur public, donner sans concertation un avantage concurrentiel, de plus à une école semi-privée aux droits d'inscription déjà conséquents.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Bret.

M. le vice-président BRET : Vous l'avez évoqué, nous avons eu ce débat lors de la commission, d'ailleurs un certains nombres de nos collègues, notamment monsieur Vaté, y ont participé. On ne peut pas parler tout à fait de malaise, on ne peut pas donner à ce débat un caractère trop manichéen.

Nous sommes tous convenus, en particulier le rapporteur que je suis, le président Lebuhotel, notre collègue Arrue avec qui je l'ai évoqué, que ce partenariat puisse être élargi, sur le plan du

concept, à l'ensemble d'autres partenaires. Mais je crois que cela ne doit pas nous empêcher d'avancer pour autant avec l'École de management. Il existe, il fonctionne.

Cela ne nous empêche pas de porter un regard un peu plus prospectif et, s'il est vrai qu'il n'y a pas de convention tout à fait identique avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, il y a tout de même de nombreuses relations entre la Communauté urbaine et ces établissements, notamment dans le cadre du PRES. Ils relèvent sans doute de conventions de nature un petit peu différentes mais je pense que l'on ne peut pas les opposer tout à fait.

Donc il me semble que voter cette délibération ne nous empêche pas de porter un regard périphérique et plus complet sur l'ensemble des dispositifs partenariaux que nous pourrions mettre dans ce cadre-là.

M. LE PRÉSIDENT : Si cela peut vous rassurer, j'ai rencontré au moins deux ou trois fois monsieur Lussault, le nouveau président du PRES, et nous allons mettre en pratique, ensemble, toute une série de coopérations sur différentes thématiques. Le PRES est pour nous, au contraire, un partenaire extrêmement précieux parce que nous pensons que, pour l'avenir de notre agglomération et en particulier pour sa dynamique économique, il est un levier tout à fait fondamental. Evidemment, ce que nous faisons avec l'EM Lyon ne nous empêche pas d'entretenir des relations encore plus fortes avec les autres membres du PRES.

Monsieur Vaté.

M. VATÉ : Je vous remercie. Nous n'avions pas demandé de temps de parole mais, puisque le vice-président Bret m'a cité, qu'il me permette juste une explication de vote très brève.

Sur ce dossier, nous avons distingué un problème technique, un problème de méthode et nous avons entendu une contestation d'ordre idéologique ; celle-ci, nous la réfutons complètement. Sur le fond, quant à l'objectif de ce dossier, nous l'approuvons complètement. Nous avons fait part en commission de quelques réserves sur la méthode selon laquelle ce rapport est arrivé partiellement par rapport à une démarche d'ensemble. Les propos tenus par monsieur Bret à l'instant nous rassurent.

Donc, en dépit des observations qui ont pu être faites et que j'ai partagées en commission avec votre vice-président, madame Gelas, en dépit de ces réserves qui restent mais auxquelles monsieur Bret vient d'apporter une réponse, nous voterons ce rapport sans aucun élément de réticence sur le plan qui a été évoqué il y a une minute.

Si j'insiste à ce point, c'est parce que je sais que mes propos en commission ont été ici ou là interprétés dans des sens complètement contraires à ce qui était mon inspiration.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRET.

N° 2009-0661 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Vouloir entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0661. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0668 - développement économique - Sciences de la vie - Convention de financement avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en charge du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2009-0669 - développement économique - Subvention à la fondation Bullukian - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes Clara - Année 2009-2011 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0668 et 2009-0669. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit des projets Etoile et Clara. J'ai trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. MORALES : Monsieur le président, mes chers collègues, ces deux délibérations conjointes ont trait à la lutte contre le cancer.

Je parlerai brièvement de la première : le projet d'hadronthérapie Etoile est une démarche innovante. Lyon a l'honneur d'avoir été choisie pour l'implantation de ce projet, honneur mérité compte tenu de la qualité du rôle pilote de nos établissements comme le centre Léon Bérard. Et je veux rendre un hommage particulier à notre collègue, le vice-président Thierry Philip, pour son action à la tête de cet institut.

Concernant le cancéropôle Clara et la fondation Bullukian, il faut bien entendu saluer cette initiative. En tant que médecin

pneumologue, cette spécialité étant de plus en plus marquée par la cancérologie, je tiens à dire la nécessité d'une mobilisation de tous les acteurs (médecins, laboratoires publics ou privés, associations) non dans un processus concurrentiel mais bien dans une complémentarité et une synergie exemplaires. La fondation Bullukian est résolument impliquée dans cette lutte et nous devons l'en féliciter.

Notre Communauté urbaine s'engage sur la période 2009-2011 pour 1 500 000 € ; c'est une somme certes importante mais nécessaire. Bien sûr, on doit toujours vérifier le bon emploi et la pertinence de l'utilisation des fonds publics mais la meilleure des validations résidera dans le résultat des recherches entreprises grâce à ce financement. Par ailleurs, je pense qu'il faut le dire, les informations données en commission permettent de voir que les frais de fonctionnement de la fondation Bullukian pour ce sujet sont tout à fait modestes.

Avec ces deux dossiers, notre agglomération se place comme un pôle d'excellence dans la lutte contre le cancer et l'innovation dans la recherche médicale. Nous ne pouvons qu'approuver et encourager ces projets.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président, mes chers collègues, l'implantation du centre de traitement par faisceaux d'ions carbone dans l'agglomération est une réussite à bien des titres.

Le projet Etoile est une avancée exemplaire pour le traitement des tumeurs résistantes ou inopérables, un traitement qui devrait concerner deux mille patients par an. Cela signifie aussi que l'on a réussi à donner une réponse politique à ce champ de santé publique majeure. L'aboutissement de ce projet atteste en effet d'une avancée significative puisque l'on est parvenu à décloisonner les compétences des différents acteurs et avoir un pilotage national identifié. Ce qui restait encore théorique il y a dix ans, c'est en fait l'environnement clinique, industriel, hospitalier préétabli du territoire qui a rencontré une impulsion stratégique nationale en 2003 avec le plan cancer. Ce projet s'inscrit en cohérence avec le secteur d'excellence des biotechnologies, une expertise oncologique reconnue grâce au centre Léon Bérard et une gouvernance intelligente qui a permis de fédérer les acteurs et d'intégrer les compétences industrielles académiques et cliniques, une gouvernance à laquelle contribuent largement Lyonbiopôle et Clara.

Le caractère unique du projet confère à la métropole un rôle doublement stratégique dans le domaine de la recherche et dans la politique de lutte contre le cancer. Dans le domaine de la recherche, il nous faudra répondre aux objectifs que fixe le rapport Grünfeld et qui servira de support au deuxième plan de lutte contre le cancer. Il nous faudra anticiper l'évolution de la mission des cancéropôles, compte tenu de l'évolution de l'organisation de la recherche et des universités et accélérer la visibilité de la recherche française au niveau européen. Avec un positionnement de la recherche française en cancérologie au quatrième rang mondial, le projet Etoile est un levier pour porter cette visibilité européenne. Il nous permet d'intégrer le septième programme cadre de recherche européen, renforçant toujours plus notre rôle dans une Europe des projets.

En outre, Clara et le projet Etoile seront des outils stratégiques pour la valorisation industrielle et le renforcement du partenariat public-privé de la recherche qui est un enjeu fondamental pour la valorisation de la recherche française.

Cependant, deux aspects semblent essentiels dans la politique de lutte contre le cancer afin de garder un équilibre entre la valorisation industrielle de la recherche et son bénéfice au service de l'humain. Il nous paraît important de garantir le continuum entre la prévention et la recherche afin que les connaissances de la recherche cognitive les plus récentes soient mises en œuvre dans la pratique médicale. C'est l'objet même de la recherche transrelationnelle et qui figure bien au rang des priorités de Clara. D'autre part, considérant la lutte contre le cancer sous tous ces aspects, de la prévention à la recherche, il nous paraît essentiel de garantir une continuité entre l'action de proximité et l'innovation. L'action de proximité reste bien évidemment dévolue au Conseil général qui a développé un programme de dépistage et un soutien actif aux associations et, dans la perspective d'une réorganisation du territoire qui verrait les compétences du Conseil général réattribuées, il nous faudra veiller à la bonne répartition de cette compétence.

Enfin, nous soulignons que le recours à un partenariat public-privé est une formule intéressante compte tenu de la lourdeur et de la complexité du projet Etoile. A cet égard, nous restons vigilants sur l'engagement effectif de l'Etat, compte tenu des aléas de la technique et de l'équilibre financier.

C'est donc avec conviction que nous voterons ces deux rapports dont la finalité justifie largement les moyens

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le vice-président PHILIP : Merci, monsieur le président. Chers collègues, le centre Etoile est à la fois un centre de soins, de traitement par une nouvelle technique de radiothérapie et un centre de recherche. La partie recherche du centre Etoile, qui est un chapitre du contrat de projet, fait partie du cancéropôle.

Le cancéropôle Rhône-Alpes Auvergne est un réseau de recherche qui réunit quatre acteurs : les hôpitaux, les chercheurs, les universités et les industriels. Depuis 2004, j'assume, au titre d'élu régional la présidence du comité exécutif, suite à une lettre de mission signée de Gérard Collomb, Jean-Jack Queyranne et Michel Mercier et avec la confiance du représentant de l'Etat et l'aide de la fondation Bullukian.

On peut souligner d'emblée que le cancer n'est ni de gauche ni de droite et que, dans cette région, une véritable alliance, par-delà les différences politiques, s'est construite pour faire de notre région un leader dans ce domaine. Depuis 2004, les collectivités locales ont investi 38 M€ et l'Etat 10 M€ dans des plates-formes de recherche au nombre de sept : une à Grenoble, une à Saint Etienne, une à Clermont Ferrand et quatre à Lyon. Toutes les plates-formes lyonnaises sont aujourd'hui opérationnelles. D'ailleurs, la seule qui ne l'est pas est celle de Saint Etienne.

L'Etat, lui, dans un programme appelé ProCan, via l'Institut national du cancer, finance le fonctionnement, dans une belle complémentarité avec les collectivités qui ont essentiellement fait de l'investissement. Il y a six axes dans Procan et, pour rester sur le Grand Lyon et sur Grenoble, l'axe 1 est le lien entre cancer et nanotechnologies, l'axe 2 est le lien avec le biopôle et l'axe 6 est le réseau thématique de recherche en cancérologie (RTRS). Donc, vous voyez, une vraie logique de complémentarité.

Le Grand Lyon s'est concentré, en plus de l'investissement, sur un programme de fonctionnement qui s'appelle Preuve du concept et qui est un vrai succès. Une découverte de laboratoire

vient d'être faite, l'industrie veut la preuve que le concept peut se développer. Nous finançons, à ce stade précoce, quatorze projets sélectionnés depuis 2005 (5 M€ des collectivités, essentiellement Grand Lyon ; 13 M€ d'argent privé en face), 8 industriels ont passé un cap de développement pendant cette période, 6 par levée de fonds, un a fait son entrée en bourse et deux ont été rachetés par plus gros qu'eux.

La délibération numéro 2009-0669 qui vous est proposée est une délibération de fonctionnement qui prévoit, pour la nouvelle étape du canceropôle, que le Grand Lyon, la Région, le Conseil général et Grenoble soutiennent à hauteur de 500 000 € par an pendant trois ans, Saint Etienne et Clermont Ferrand mettant chacun 250 000 €. Du fait d'un excédent provisoire de trésorerie de la fondation Bullukian, nous verserons 250 000 € seulement cette année et 250 000 € l'année 4.

Il me reste à vous parler d'Etoile, centre national d'hadronthérapie. Juridiquement, c'est un groupement de coopération sanitaire avec cinq hôpitaux. L'Etat a imposé un achat du matériel par un partenariat public-privé, ce qui a l'avantage de ne rien faire déboursier avant que le premier malade soit sous la machine et l'inconvénient de faire prendre l'engagement de payer pendant vingt-cinq ans, même si une autre technique plus efficace arrivait pendant cette période. C'est pour cela que l'on parle d'un possible échec car, à ce stade, les hôpitaux ne veulent pas prendre la responsabilité d'un déficit à hauteur maximum d'un milliard d'euros ; un milliard d'euros, c'est le déficit cumulé de tous les hôpitaux français ! Nous sommes à la fin du processus dans le deuxième tour du dialogue compétitif et l'Etat semble envisager sérieusement la création d'un centre national dont les hôpitaux ne seraient plus actionnaires. Dans ces conditions, pas de problème et le premier malade serait traité en 2014.

La délibération numéro 2009-0668 concerne le financement de l'achat du terrain qui doit être propriété du groupement de coopération sanitaire pour diminuer le coût du loyer et garantir un retour au Grand Lyon en cas de problème. La délibération prévoit aussi 1 M€ pour la recherche.

Biopôle, canceropôle, neuropôle sont les points forts de Lyon en sciences de la vie. Ces trois pôles sont beaucoup plus en lien que l'on pourrait le croire. Récemment, un chercheur sur le cancer a fait une découverte fondamentale sur la maladie d'Alzheimer et ceux qui travaillent sur les vaccins sont tous les jours très proches du cancer.

Dans les années qui viennent, deux enjeux vont dominer notre réflexion. Le premier enjeu sera de réussir et de rendre visible la réunion de ces trois points forts qui constituent ensemble, de fait, le biopôle lyonnais. Le second sera de clairement différencier les fonds d'Etat axés sur la partie académique des réseaux de recherche et nos fonds locaux qui doivent se concentrer sur le lien entre chercheurs académiques autour du PRES et industriels.

Le dispositif Preuve du concept du canceropôle est un modèle qui doit être étendu. Depuis 2004, le canceropôle a créé 200 emplois à Lyon. On peut et on doit en attendre au moins autant du projet Etoile.

Il s'agit donc bien, monsieur le président, chers collègues, de développement économique et, pour finir, je souhaite souligner le rôle essentiel joué par Christophe Cizeron dans ces projets et lui rendre hommage. Les progrès obtenus dans ces domaines lui doivent beaucoup.

Le groupe Socialiste votera évidemment ces rapports et, à titre personnel, je ne prendrai pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Philip. Je mets donc ces deux dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés, M. Philip n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0671 - finances, institutions et ressources - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lyonnet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0671. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable, monsieur le président, pour la désignation des représentants au sein du conseil de l'administration de l'Ecole centrale de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LYONNET.

**Désignation des représentants au sein du
conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon
Opérations de vote**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc désigner deux représentants.

J'avais proposé les candidatures de monsieur Yves-Marie Ulrich comme titulaire et de Jean-François Arrue comme suppléant. J'ai reçu, par ailleurs, les candidatures de monsieur Michel Vaté comme titulaire et de madame Laure Dagonne comme suppléante. Ces candidatures sont-elles maintenues ? Oui. Donc, dans ce cas, nous allons procéder à un vote. Je vous propose, en tant que président de cette assemblée, de voter pour monsieur Yves-Marie Ulrich et Jean-François Arrue.

Le scrutin est ouvert. Nous allons faire circuler les urnes et vous pouvez voter avec un pouvoir qui sera vérifié par le secrétariat de séance.

Je vais vous proposer de désigner quatre scrutateurs. Peut-être monsieur Gaël Petit, madame Dounia Besson si elle n'intervient pas, monsieur Nicolas Appel pour le groupe Socialiste et apparentés et notre secrétaire de séance s'il le veut bien aussi. Merci.

Le scrutin est ouvert. Pendant ce temps-là, nous continuons à examiner les autres rapports.

(Les conseillers votent).

N° 2009-0678 - proximité et environnement - Subvention à l'association Coparly - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quiniou présente le rapport suivant.

M. QUINIOU, rapporteur : Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour l'association Coparly. Très grand intérêt des membres de la commission sur la problématique de la qualité de l'air suite à la présentation de monsieur Bouvier, directeur du Coparly. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. TOULERON : Chers collègues, il y a sans doute aujourd'hui un avis très largement partagé pour considérer l'action du Coparly comme indispensable et reconnu comme tel par l'ensemble des partenaires. Son indépendance comme sa qualité d'expertise sont soulignés unanimement et il n'y aurait ni de plan de protection atmosphérique de l'agglomération lyonnaise ni de plan climat possibles sans les bases de données fournies par le Coparly. On peut souligner que ces données sont de plus en plus larges, bien au-delà de l'analyse des polluants les plus classiques qui n'expliquent pas à eux seuls les dégâts provoqués par la pollution urbaine sur la santé. On a effectivement besoin de recherches de plus en plus fines aujourd'hui pour progresser sur ce terrain, par exemple sur l'analyse de polluants émergents.

Malgré les avancées réalisées ces dernières années, l'air que nous respirons dans l'agglomération continue à présenter de gros points noirs. C'est le cas notamment pour les poussières en suspension pour lesquelles le Coparly nous informe que 16 % des habitants de l'agglomération sont soumis à des expositions supérieures aux normes européennes ou aux oxydes d'azote, dont la teneur en certains points de forte circulation automobile, comme par exemple aux deux extrémités du tunnel de la Croix-Rousse, peut atteindre deux fois le taux maximal retenu pour ces mêmes normes européennes.

Beaucoup reste donc à faire en matière de protection atmosphérique en visant les générateurs de pollution que sont la circulation automobile, cause principale aujourd'hui, mais aussi le chauffage des bâtiments et les activités industrielles et artisanales. Sans vouloir développer à ce sujet, nous soulignons donc l'importance à accorder aux travaux indispensables du Coparly.

Par conséquent, pour pérenniser son action, nous approuvons la convention pluriannuelle qui nous est présentée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. le vice-président CHARLES : Monsieur le président, chers collègues, l'intervention de notre collègue du Gaec va me permettre d'aller plus vite dans la mesure où nous joignons nos remarques aux siennes. J'en ajouterai quelques-unes cependant.

Bien sûr, notre groupe votera cette délibération et cette convention car tout y est fondamental. Effectivement, sans le Coparly, il n'y a pas de plan climat pertinent puisque c'est le Coparly qui a réalisé le cadastre des émissions de gaz à effet de serre. Je ne reviendrai pas sur les éléments de santé publique mentionnés par notre collègue.

Alors, deux remarques :

- la première inquiétude est d'entendre certaines collectivités partenaires annoncer de manière unilatérale qu'elles baisseraient leur contribution à cet outil. Je crois que ce n'est pas le moment de baisser la garde et, dès lors que nous allons certainement vivre des prochains pics de pollution, il nous faudra avoir une capacité de réactivité. Nous devons donc maintenir et accroître notre effort dans ce domaine-là ;

- la deuxième remarque concerne la carence de l'Etat dans deux domaines : le premier domaine est la réactivité quand les pics de pollution arrivent. Puisque nous avons l'information, encore faut-il en faire quelque chose et aujourd'hui, malgré la répétition des pics de pollution, l'information et la réactivité dans les mesures vis-à-vis de la population lyonnaise n'est pas bonne. La deuxième observation c'est qu'aujourd'hui, lorsque l'on a un observatoire de cette qualité, encore faut-il mettre en œuvre les préconisations puisque, plus d'un an après, le plan de protection de l'atmosphère est "au frigo" -si vous me permettez l'expression- et que les mesures préconisées comme la limitation des vitesses sur les autoroutes ou l'étude d'une tarification de l'automobile en ville sont, pour l'instant, au point mort. Donc, lorsqu'il y aura des prochains pics de pollution et de nouveaux décès dus à la pollution atmosphérique, nous saurons rappeler à l'Etat ses responsabilités. En tout cas, j'espère que nous prendrons les nôtres.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde a-t-il voté pour le scrutin pour lequel nous avons fait circuler les urnes ? Plus de problème ? Bien, je déclare le scrutin clos. Vous pouvez dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

M. LE PRÉSIDENT : L'intervention suivante est pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Communiste et intervention citoyenne appuie fortement cette délibération, compte tenu de l'importance d'un outil comme le Coparly pour l'agglomération.

Je compléterai peut-être ce qu'ont dit mes collègues précédents avec une attention plus particulière car, si les services rendus par le Coparly sont d'abord importants pour permettre aux citoyens de suivre la réalité des pollutions, être informés des alertes et en tenir compte dans les comportements urbains, nous souhaitons insister sur l'importance de ce type d'outil de connaissance afin d'affronter le défi écologique à partir de l'étude précise, détaillée des réalités de la pollution pour favoriser une appropriation citoyenne de ces enjeux, pour un débat politique renouvelé sur les réponses sociales, urbaines, économiques à promouvoir.

L'enjeu principal est la place de la ville, de l'urbanité dans notre conception de la société et encore plus celui de la place de l'industrie dans cette ville. En effet, la perception des risques et des causes des pollutions est largement dominée par les discours du "prêt à penser" consensuel sur l'écologie, le village idéalisé comme réponse aux risques urbains et l'acceptation des délocalisations, proches ou lointaines, qui écartèlent la vie de la majorité des habitants entre zones résidentielles et zones d'activités.

Dans ce contexte, les chiffres que fournissent les outils et les études du Coparly sont indispensables pour bien évaluer la place essentielle des transports dans ces pollutions et donc de la nécessité d'une agglomération resserrée favorisant la mixité habitation-activités, y compris industrielles. De ce point de vue, il est dommage d'entendre parfois dire, à propos de la vallée de la chimie : "Il faudra bien la fermer un jour !", comme je l'ai

entendu dans la discussion suivant la présentation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) en commission. Au contraire, la connaissance apportée par le Coparly peut permettre d'assurer un réel contrôle environnemental et donc, pour aller vers les plus faibles émissions cumulées industries et transports, de favoriser le développement et la modernisation environnementale de cette vallée de la chimie essentielle aux équilibres économiques du Grand Lyon.

De même, ces études révèlent aussi que, s'il est important de suivre et de contrôler la pollution industrielle pour les poussières et particules, il est essentiel de faire connaître le poids des feux de végétaux, de l'écobuage qui pèsent d'un poids considérable sur cette pollution. De ce point de vue, on ne peut que regretter la décision du préfet qui, apparemment sous pression d'élus -mais lesquels ?-, a remis en cause son arrêté interdisant les feux de végétaux. De même, il paraît important de bien intégrer cette dimension dans le développement de la filière bois. Si j'ai bien noté le chiffre indiqué par le directeur de Coparly lors de la présentation en commission, un seul poêle à bois ancien produit dans l'année plus de particules dans l'atmosphère que 18 000 kilomètres de véhicules diesel.

Cette convention est donc un acte essentiel pour nous permettre de connaître, comprendre et agir sur les questions environnementales au service du développement d'une industrie moderne dans notre agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon puis nous terminerons par le groupe Synergies-Avenir.

M. QUINIOU : Monsieur le président, mes chers collègues, avec sa structure associative quadripartite, l'association Coparly est un observatoire indépendant qui permet d'avoir une vision claire et objective de l'état de la qualité de l'air du département et particulièrement du Grand Lyon. Elle a su se rendre indispensable non seulement dans le diagnostic mais également dans la prospective permettant d'adapter notre comportement au jour le jour.

Cependant, les conclusions qu'apporte le comité devraient aboutir à des actions qui ne sont malheureusement pas suffisantes pour l'instant. En ce qui concerne la pollution chronique, le Grand Lyon doit impérativement mettre en place les propositions faites dans le plan de protection de l'atmosphère. Même si nous avançons dans le bon sens, les mesures ne sont pas suffisantes. Ainsi, sur l'agglomération, pour la pollution particulière, il ne faut pas qu'un site dépasse plus de 35 jours et 50 microgrammes par an. Ce seuil a déjà été atteint dès la fin du mois de mars sur le site de La Mulatière. Sur le site de Lyon-centre, à cinquante mètres d'ici, sur la terrasse du Grand Lyon, nous avons déjà dépassé vingt-cinq jours ; il nous reste tout de même huit mois à tenir.

Notre collectivité doit donc se donner les moyens, si elle ne veut pas dès 2010 se retrouver hors la loi vis-à-vis de la réglementation européenne, de contraindre les émissions polluantes, que ce soit des sources importantes tels que le chauffage au bois ou les émissions des véhicules motorisés.

Où en est-on de la réflexion sur le péage urbain ? Pour les pics de pollution, bien que toutes les mesures ne dépendent pas du Grand Lyon, il est indispensable que, dans ses compétences, il agisse au maximum, comme par exemple sur le stationnement résidentiel ou l'information du public. Nous vous demandons ce soir, monsieur le président, de mettre en place avec le Sytral une

gratuité des transports en commun les jours de forte pollution. C'est la seule solution réaliste pour l'instant afin d'inciter à la limitation de la voiture ces jours particuliers.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera favorablement pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir, monsieur le vice-président Reppelin, vous avez la parole.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais déjà signaler qu'étant intéressé par cette délibération en tant que président, je ne prendrai pas part au vote.

Je voudrais souligner que je me réjouis du satisfecit général du travail de cette association qui est reconnue à l'intérieur du Grand Lyon, au-delà et dans les milieux régionaux et même nationaux puisqu'elle participe aussi beaucoup aux évolutions de la réglementation nationale. Mais je voudrais ajouter quelques éléments, simplement pour que vous les connaissiez.

On a parlé de la station qui est à cinquante mètres d'ici, c'est le site de Lyon-centre, et je voudrais vous signaler que c'est la station urbaine de fond la mieux équipée de France puisqu'elle analyse soixante-neuf paramètres parmi les paramètres réglementaires et aussi les paramètres sur des polluants dits "émergents" ; les soixante-neuf paramètres sont analysés en ligne et en continu. Nous avons développé aussi des prélèvements en ligne sur quarante-trois autres paramètres, c'est-à-dire que nous mesurons tous les jours, sept jours sur sept, dioxine et furane, PCB et bientôt les HAP en ligne, en 2009. C'est donc la station de référence urbaine pour la mesure en continu aussi des retombées atmosphériques. C'est également une station d'expérimentation pour l'analyse poussée de la composition des particules fines qui sont le problème nouveau, le problème de l'instant, cela a été souligné par quelques intervenants.

Je voudrais aussi dire que nous reformatons notre site Internet, qui est très vu, très écouté, pour en faire un site plus convivial sur lequel chacun pourra se connecter et voir son air, un air qu'il aura conçu lui-même avec les paramètres qu'il désirera voir en ligne d'un simple clic.

Je voudrais aussi rappeler -comme l'a dit monsieur Quiniou-, au-delà de la mesure, le problème important lié aux particules puisque la situation est devenue critique concernant les PM 10, c'est-à-dire les particules de taille inférieure à dix microns. D'après la réglementation -comme cela a été évoqué-, on ne devrait pas dépasser, trente-cinq jours par an, les cinquante microgrammes par mètre cube et on les a déjà atteints dans les trois mois sur Lyon sud.

Voilà les précisions que je voulais ajouter sur le Coparly. Tout cela pour dire, comme cela a été dit par d'autres intervenants, qu'il y a vraiment encore beaucoup de travail à faire non pas pour la mesure, puisque, là, je dirai que l'on est bien au point, mais surtout pour respecter les orientations du plan de protection de l'atmosphère et là, je dirai que c'est tout un chacun, collectivités, industriels et habitants de l'agglomération, qui est concerné. Je pense que le Grand Lyon peut être -et il l'est- un bon catalyseur pour mettre autour de la table toutes les personnes concernées et, notamment dans le suivi du plan de protection de l'atmosphère managé par le préfet, nous avons un rôle aussi essentiel à jouer à ses côtés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Reppelin. Je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté, M. Reppelin n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. QUINIOU.

Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats du vote :

| | |
|--|-----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 136 |
| - à déduire : bulletin blanc | 1 |
| - nombre de suffrages exprimés..... | 135 |
| - majorité absolue..... | 68 |

Ont obtenu :

* titulaire -

| | |
|------------------------------|----------|
| - M. Yves-Marie Uhlich | 103 voix |
| - M. Michel Vaté..... | 32 voix |

* suppléant -

| | |
|--------------------------------|----------|
| - M. Jean-François Arrue | 103 voix |
| - Mme Laure Dagorne | 32 voix |

Monsieur Yves-Marie Uhlich est désigné représentant titulaire, monsieur Jean-François Arrue représentant suppléant.

N° 2009-0684 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Améliorer l'accès à l'eau pour les populations de la commune rurale de Baye (région de Mopti au Mali) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0685 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Eau porteuse de vie au Kouritenga (Burkina Faso) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0686 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable du village de Vatambe - Commune d'Isorana (Madagascar) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0687 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Création de dix puits pour les quartiers périphériques de Fianarantsoa (Madagascar) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0688 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Réhabilitation du système d'assainissement de la ville d'Ambohimahasoa - Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0689 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable de quartiers ruraux de la commune d'Ambalavao - Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0690 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable d'un quartier rural de la commune d'Alakamisy Itenina - Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0691 - proximité et environnement - Fonds de solidarité eau - Extension du réseau d'eau potable du chef lieu de la commune de Sahambavy - Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Ferraro a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0684 à 2009-0691. Monsieur Ferraro, vous avez la parole.

M. FERRARO, rapporteur : Monsieur le président, la commission a donné un avis favorable pour les huit dossiers numéros 2009-0684 à 2009-0691. Ils relèvent du fonds de solidarité eau. Ce sont ces huit dossiers dont un concerne le Mali, un deuxième le Burkina Faso et les six autres Madagascar.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, ce soir, nous examinons plusieurs rapports sur le fonds de solidarité eau. Ce sujet est d'une importance capitale. Le forum mondial de l'eau d'Istanbul l'a encore rappelé. L'eau, source de vie, bien nécessaire à la subsistance comme aux activités économiques, comme à l'agriculture manque cruellement dans certains territoires. La crise alimentaire a jeté à terre les pays les plus pauvres. La crise financière et économique que nous vivons va accroître leurs difficultés et nous devons les aider.

Démocrates, nous ne croyons pas aux projets venus d'en haut mais au contraire à la coopération avec les acteurs locaux, les ONG, les entreprises volontaires, les autres collectivités. Nous croyons que c'est un devoir que d'aider ces populations. Nous croyons que c'est un honneur pour notre Communauté urbaine de s'engager aussi fortement sur ce sujet. Nous le croyons d'autant plus que les pouvoirs publics, en France ou à l'étranger, accaparés bien souvent par le paraître, oublient qu'il ne suffit pas de signer des chartes ou de parader dans les bidonvilles pour garantir l'avenir.

Au Grand Lyon, nous avons depuis longtemps compris l'ampleur de notre responsabilité. Nous ne pouvons pas tout faire mais nous devons faire ce que nous pouvons. L'engagement sans faille du Grand Lyon, répété quel que soit le mandat, dans cette voie de la solidarité internationale est un des exemples de ce que donne le fameux humanisme lyonnais. A titre personnel, j'ai pu constater notamment au Burkina Faso, en raison des liens qui unissent la commune de Limonest et la commune de Boura au Burkina, que nos actions répondent à un besoin réel.

Démocrates, nous croyons que la troisième valeur inscrite aux frontons de nos bâtiments publics, la fraternité, se trouve concrétisée dans ces politiques d'aide internationale. Démocrates, nous pensons que la liberté et l'égalité ne s'imposeront pas par les armes mais grâce au développement, à l'amélioration des conditions de vie, à l'éducation.

Sur tous ces sujets, vous nous trouverez en soutien des politiques ambitieuses qui peuvent être menées par notre Communauté urbaine. Bien sûr, comme toujours, nous souhaitons que les opérations soient encadrées par le Grand Lyon de manière à ce que les fonds dépensés concourent bien à l'amélioration des conditions de vie.

Monsieur le président, vous vous êtes rendu récemment à Ouagadougou pour faire un bilan de ces politiques et les populations vous ont démontré par leur gratitude à quel point ces projets que le Grand Lyon soutient sont importants à leurs yeux. Ils le sont également pour nous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme PIERRON : Monsieur le président, chers collègues, il y a quinze jours se terminait à Istanbul le cinquième forum mondial de l'eau. L'éléphant a hélas accouché d'une souris : quelques recommandations, peu d'engagements et surtout pas de reconnaissance internationale du droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Devant l'enjeu de partager les ressources auxquelles un humain sur cinq n'a pas accès, devant l'urgence de l'assèchement, de la désertification croissante d'un côté et de la fonte des calottes glaciaires de l'autre, devant les conflits armés pour la maîtrise de l'eau, devant la privatisation croissante de l'exploitation hydraulique, on ne peut qu'être en colère face aux faibles déclarations d'intention prises tous les trois ans et si peu appliquées.

Voilà un sujet qui mérite un véritable plan de bataille, une organisation internationale, du *leadership*, des milliards de dollars et d'euros et des actes ! Voilà qui exige une mondialisation des solutions, une organisation des nations pour préserver la ressource planétaire, en quantité et en qualité, et veiller à sa juste répartition.

Le Conseil mondial de l'eau comprend nos associations de collectivités locales. La bataille de l'eau commence au plus près de nos territoires : l'adduction, l'assainissement n'existent pas sans le savoir-faire des collectivités. Faute de peser efficacement sur les décisions politiques mondiales, qui demanderaient surtout une nouvelle conception de la coopération, du codéveloppement et du partage des richesses, un long savoir-faire depuis les Romains et des moyens financiers nous permettent au moins d'aider Madagascar, le Burkina, le Mali à améliorer leurs réseaux. Ces pays ont simplement besoin de toute l'aide possible ici et maintenant et il n'est pas question bien sûr d'attendre un monde plus juste pour supprimer leurs problèmes. Heureusement, de nombreuses collectivités locales prennent toute leur responsabilité dans la solidarité internationale, les associations et ONG agissent ; mais, à ce titre, ils doivent avoir leur mot à dire sur la source des injustices.

Pour conclure, je voudrais lancer un appel à tous mes collègues ici, à tous leurs partis politiques pour que nous soyons tous d'accord sur un sujet aussi grave dont dépend l'équilibre de notre planète et la survie de millions d'êtres humains, que nous soyons d'accord pour peser sur les causes du problème. Mettre en commun les ressources -comme d'autres ressources essentielles-, ce n'est justement pas traiter l'eau comme on a traité le pétrole et le gaz : comme une marchandise et un moyen de chantage.

Pour garantir, préserver et distribuer équitablement l'eau selon les besoins des gens, des bêtes, des terres agricoles et sauvages, il n'y a pas d'autre moyen que de la déclarer "bien commun de l'humanité" et de la gérer au-delà des intérêts commerciaux : il n'y a pas d'autre moyen désintéressé que le service public.

Parce que si l'on est d'accord avec la marchandisation de toute chose et de tout service érigée comme règle de vie commune en Europe et dans le monde, on peut toujours causer... Si l'on approuve un système qui fait dans le monde depuis des décennies plus de morts de soif, de faim, de dysenterie, de choléra et de victimes des guerres pour la maîtrise de l'eau qu'aucun autre conflit historique, nos fonds locaux de solidarité pour l'eau restent une goutte d'eau dans la mer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces rapports qui font, je pense, l'unanimité.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. FERRARO.

N° 2009-0700 - urbanisme - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2009, 2010, 2011 - Subvention - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bargoin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0700. Madame Bargoin, vous avez la parole.

Mme BARGOIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Retrait de l'intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci donc je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité, MM. Buna et Terracher n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : Mme BARGOIN.

N° 2009-0701 - urbanisme - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0701. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, cette délibération acte le lancement des études préalables au projet directeur des Rives de Saône. Il s'agit d'une individualisation de l'autorisation de programme de 550 000 € relative à ces premières études. La délibération qui vous est soumise détaille le programme opération par opération ainsi que l'échéancier prévisionnel de réalisation. Ce projet sera

bien sûr suivi dans sa gouvernance par un comité de pilotage global et des comités de pilotage par entité de projet déclinés plus localement avec l'ensemble des partenaires concernés. La concertation, quant à elle, fera également l'objet de moyens spécifiques en cours de réflexion.

Ce projet majeur du mandat permettra aux habitants du Grand Lyon, de la Confluence jusqu'au-delà de Neuville sur Saône, de se réapproprier leur rivière, son histoire, sa proximité dans un développement de la ville durable qui participe à la dynamique d'agglomération dans toutes ses composantes, dans sa dimension de cohésion sociale, de cohérence urbaine, économique, environnementale et territoriale.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai le groupe Les Verts qui commence une série d'intervention. Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : Je voudrais me réjouir de ce rapport qui permet d'engager véritablement l'aménagement de ces rives avec les études pour arrêter les périmètres opérationnels, pour affiner les contenus programmatiques et les enveloppes budgétaires.

Comme je l'ai déjà dit, l'aménagement des berges de Saône est plus complexe que celui des berges du Rhône. On avait, pour les berges du Rhône, comme dans une pièce classique, une unité de lieu (les berges), une unité de temps (le mandat) et une unité d'action (les modes doux). Là, l'intrigue est plus complexe et il faudra gérer l'aménagement par séquences. Evidemment, le dénouement de la pièce n'en reste pas moins d'importance puisqu'elle permettra aux Lyonnais de retrouver une rivière dont ils étaient jusque-là orphelins.

On a déjà évoqué les vertus de cet aménagement au niveau environnemental, au niveau de la biodiversité, au niveau des modes doux. On a parlé des regards qui pouvaient être portés : Saône proximité, Saône cheminements, Saône centralité. On va commencer donc un beau voyage, un nouveau voyage et je remercie toutes les communes et les services qui vont participer à cet aménagement en soulignant qu'il ne faudra pas perdre, au cours de cet aménagement qui peut durer deux ou trois mandats -en tout cas au moins deux-, l'unité de la problématique. Il faudra la faire au niveau de la communication et, pourquoi pas, comme certains le proposent, faire de cet aménagement le lieu d'exposition d'œuvres d'art public, comme cela s'est fait à Saint Nazaire ou à Nantes. Mais ce n'est qu'une suggestion que certains ont fait et qui mérite réflexion.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, la Saône, cette rivière nostalgique qui a rythmé la vie de ses habitants avant même que Munatius Plancus ne s'installe sur ses bords fondant ainsi Lugdunum, irrigue une grande partie de notre agglomération. Elle traverse des paysages naturels exceptionnels, un îlot de verdure qui participe également au développement économique de notre territoire.

Lors du précédent mandat, les berges du Rhône ont été aménagées, offrant aux Grands Lyonnais une promenade agréable, une occasion de renouer avec ce fleuve que les travaux d'aménagement des dernières décennies ont dompté. Le moment est venu de s'attaquer aux rives de Saône. Ce projet sera complexe, long mais il aura des retombées importantes et modifiera, nous en sommes certains, la perception que nos concitoyens peuvent avoir de la diversité de nos territoires.

Des projets nous ont été présentés, en commission et lors d'une conférence de presse, qui montrent que nous aurons un aménagement multiforme, adapté aux spécificités et contraintes locales et inséré dans la réalité urbaine. Permettre une continuité de cheminement mais aussi la réalisation de boucles, concilier respect de la nature et aménagements pour les différents modes de déplacements seront les défis à relever. Il conviendra ainsi de faire un effort tout particulier pour les modes de déplacements doux et les vélos. Cheminements, proximité, centralité, ces trois axes retenus dans la délibération nous paraissent recouvrir un champ de possibilités ouvrant de grandes perspectives pour les rives de Saône. Les grandes opérations seront sans doute celles qui concernent les parkings Saint Jean et Saint Antoine. A ce sujet -et le projet semble s'orienter dans ce sens-, il nous paraît essentiel de réfléchir à des solutions durables qui n'auront pas à être modifiées dans quelques années.

Dans la phase d'études qui va s'ouvrir, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à la participation des citoyens à la réflexion, pour une démocratie de proximité. Les rives de Saône c'est un grand projet qui commence dès le pas de la porte des habitants, écoutons-les ! Nous savons que de tels dispositifs seront prévus.

Notre groupe approuve donc ce dossier et nous souhaitons que les études puissent mettre en avant les avancements innovants possibles ainsi que la prise en compte du développement durable dans le choix des matériaux de construction et l'évacuation des déblais, pourquoi pas par voie fluviale comme cela va se faire pour le tunnel de la Croix-Rousse.

La Saône a toujours inspiré les artistes. Qu'il me soit permis, pour évoquer ces futures retrouvailles de notre population avec le fleuve, de citer quelques vers du poète lyonnais Maurice Scève : "Plutôt seront Rhône et Saône disjoints que d'avec toi mon cœur se désassemble, plutôt seront l'un et l'autre mont joints qu'avec nous aucun discord s'assemble".

Je vous remercie.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : C'est une déclaration d'amour à l'ensemble des groupes de l'assemblée, un programme à faire ensemble.

Ensuite, le groupe Mouvement démocrate.

M. RUDIGOZ : Monsieur le président, mes chers collègues, nous discutons ce soir du rapport que j'intitule "Saône, soul and sun" ; tel est, en effet, le titre de l'article paru sur les rives de Saône dans le dernier *Grand Lyon Magazine*, titre décalé en apparence, référence artistique à une chanson culte de Serge Gainsbourg.

Ce "Saône, soul and sun" est, selon moi, évocateur d'un avenir radieux pour les rives de Saône, version XXI^{ème} siècle. Avec ce projet, nous avons certainement là, monsieur le président, l'un des plus beaux chantiers urbanistiques et environnementaux qu'aura à conduire le Grand Lyon dans la prochaine décennie. Cet ouvrage va en effet révolutionner la relation entre les habitants du Grand Lyon et la Saône, relation qui, si elle existe toujours au nord de Lyon, a disparu depuis plus de cent ans dans Lyon intra-muros, depuis exactement la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, depuis les fameuses crues des années 1840 et 1850 où nos prédécesseurs avaient décidé d'élever les digues pour partager, séparer et protéger les habitations et donc les quais des crues de la Saône.

Depuis, les Lyonnais ont perdu, au fil du temps, le fil de l'eau et de la Saône. Il existe bien entendu des bas-ports à Lyon, et

ce de chaque côté de la rivière, rive droite et rive gauche, mais quels sont les Lyonnais qui les connaissent ? Qui a plaisir à se balader, flâner sur ces bas-quais pour contempler cette rivière magnifique dans laquelle se reflète l'histoire de Lyon ? Pas grand monde en fait.

Je me suis attardé récemment à flâner justement sur ces bords de Saône pour voir quels étaient les usagers de ces bords de Saône, monsieur Roland Bernard. Vous avez dû voir comme moi que l'on retrouve souvent quelques bandes de jeunes qui sont là pour passer du temps, quelques amoureux qui ne regardent pas trop les aspects et les alentours de ces bas-quais, quelques pêcheurs qui ne tuent pas grand-chose à part le temps et parfois même un joggeur qui peut se hasarder dangereusement sur ces bords de Saône, puisque, la fois où j'étais là, je l'ai vu tomber glissant sur une plaque de mousse dans la Saône, heureusement sans dommage. Donc il y a actuellement encore quelques dangers à fréquenter ces rives de Saône.

Une fréquentation donc variée mais très limitée. Mais comment pourrait-il en être autrement quand on voit l'état déplorable de ces bas-ports ? A Lyon, la Saône est orpheline de ses habitants, de ses quartiers environnants, ce qui est moins vrai encore une fois dans sa partie nord.

Ce formidable chantier va ainsi recréer un lien disparu depuis si longtemps entre Lyon et sa rivière. En cela, cette réalisation sera encore plus marquante car plus complexe -comme l'a dit monsieur Gilles Buna- que les berges du Rhône qui constituent pourtant une des plus belles réussites urbanistiques du Grand Lyon de ces dernières années. En effet, bien que peu pratiques, les berges du Rhône étaient, avant travaux, utilisées par de nombreux usagers. Or, les rives de Saône seront une découverte quasi totale pour un grand nombre de Lyonnais.

Cet aménagement majeur nécessitera des travaux spectaculaires sur les bas-quais de Lyon, comme la future place nautique de Confluence ou la démolition des parkings actuels de Saint Antoine et de Saint Jean dont parlait mon collègue, monsieur Max Vincent, pour créer enfin, à la place, un nouvel espace de vie et de détente. Des réalisations tout aussi exceptionnelles seront menées dans la partie nord de la Saône -je ne l'oublie pas, pour mes collègues du val de Saône-, que ce soit la piste cyclable d'un seul tenant qui reliera Vaise à Genay et à laquelle mon collègue, monsieur Gilles Vesco, est attentif, le projet dit "l'école de l'île Roy", la liaison avec la halte fluviale et le centre de Fontaines ou encore le projet des marches de Neuville sur Saône. On le voit, il s'agit bel et bien d'un, voire du projet phare de cette prochaine décennie, qui conjugue à la fois une vision urbaine, environnementale et sociale de notre agglomération, avec pour ambition de refaire de la Saône un axe central du développement nord-sud de notre agglomération.

Maintenant, le prochain enjeu sera de fixer un calendrier précis, à la fois volontariste et réaliste, et de le respecter afin que les différentes phases du projet soient traitées de façon équitable.

Permettez-moi pour conclure, monsieur le président, en tant qu'élu du cinquième arrondissement, d'émettre une remarque que je sais partagée par madame le maire de Lyon 5°, madame Alexandrine Pesson : ainsi qu'il est inscrit dans la PPI, l'aménagement du site de la gare de Saint Paul devra, tout comme l'aménagement du secteur du Palais de justice, être réalisé pendant ce mandat car, de la même façon que certains de mes collègues dans le deuxième arrondissement sont attentifs aux travaux dont ils bénéficieront -et je crois qu'ils ont été, à ce niveau-là, bien traités par le plan de mandat, que ce soit Ville ou Grand Lyon-, le cinquième arrondissement se doit lui-aussi de connaître un certain nombre d'investissements majeurs.

Le groupe Modem, vous le comprendrez donc, votera cette autorisation de programme de 550 000 € pour mener à bien les études préalables qui permettront à la Saône de retrouver son âme. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir, vous avez la parole.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, je serai moins poétique que mon ami, monsieur Max Vincent, et pourtant, depuis des décades, je suis toujours étonné par ce spectacle renouvelé au fil des saisons.

Cette première délibération initiant ce grand projet est fondamentale, elle lance une grande partie des différentes études sur le linéaire de la rivière. Il est évident que toute la partie située dans Lyon intra-muros sera plus minérale, plus conquérante de berges délaissées au fil du temps et représentera aussi le poids financier essentiel de cet important investissement.

Mais, en amont de l'île Barbe, le parcours de la rivière se situe dans un contexte plus nature. Ce parcours écologique a déjà été largement travaillé par le passé et plus récemment dans le cadre de l'Agenda 21 du val de Saône qui a réuni quatre-vingt personnes pendant deux ans et a mis en avant dix-neuf fiches action. Techniquement, des linéaires de berges ont été pas à pas reconquis, tant sur la rive gauche que sur la rive droite, par des équipes d'insertion ou par des entreprises. Il existe un atlas des cheminements à poursuivre présentant certains points noirs. Les haltes fluviales sont opérationnelles.

La définition des différents secteurs de berges à aménager a été actée et doit être finalisée : c'est le chemin des Castors, le chemin de l'Ecluse, le chemin des Pêcheurs ; la continuité cyclable rive droite est programmée sur 2009-2010 et le syndicat de l'île Roy vient d'acheter un bateau pour effectuer des traversées afin d'évaluer les travaux urgents de sécurité qui avaient été actés par le Grand Lyon dans le mandat précédent. Et, en dehors des points d'accroche sur les villes telles Neuville, Albigny ou Fontaines sur Saône qui relèvent de projets plus lourds et donc nécessitant des études plus poussées, il semble que le "sur mesure" concernant les berges, les chemins de halage et les îles peut être mis en œuvre rapidement avec des projets *a minima* et donc d'impact financier modéré, d'autant que ces investissements plus modérés constituent un véritable effet de levier et permettent à d'autres partenaires (structures intercommunales, syndicats, associations) de rapidement s'investir dans une gestion de ces espaces.

Par le passé, nous avançons comme des vedettes rapides, d'une part, sur des financements liés à la charte Grand Lyon-Voies navigables de France et, d'autre part, sur une ligne spécifique "val de Saône" que nous pouvions facilement mobiliser, année après année. Maintenant, nous sommes accrochés au gros porte-avions des rives de Saône avec son chef de projet, ses financements sur PPI. Nous en sommes satisfaits car cela donne une lisibilité sur la Saône urbaine qui se prolonge par la Saône urbaine.

Cependant, notre inquiétude d'être phagocytés par un système plus lourd se dessine. Le comité de pilotage et sa composition tels qu'évoqués lors des présentations de ce projet serait une garantie pour les élus, les citoyens des communes concernées mais aussi les usagers d'être entendus sur les aménagements prévus et soyez assurés que nous serons vigilants sur ce point.

En conclusion, le groupe Synergies-Avenir souhaiterait que toute l'énergie déployée à formater l'Agenda 21 du val de Saône

au précédent mandat ne soit pas vaine et reste trop longtemps en *stand-by*. Ce serait dommageable pour tous les acteurs qui se sont investis pendant deux ans et qui ont vu encore passer l'année 2008 comme une année de transition.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BARRET : Monsieur le président, chers collègues, la délibération numéro 2009-0701 nous invite à nous prononcer sur une autorisation de programme partielle du projet directeur des rives de Saône. La première partie de mon intervention se fera au nom des maires concernés du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. La suite sera plus spécifiquement une prise de parole du maire de La Mulatière.

Il n'échappe à personne que ce projet des rives de Saône est un des projets majeurs des mandats actuel et suivants. Important, il l'est par la nature même de son programme ; important, il l'est par l'implication directe de quatorze communes de l'agglomération et de cinq arrondissements de Lyon.

Aussi, les maires -ceux du groupe Ensemble pour le Grand Lyon mais d'autres aussi, je pense-, ont-ils été surpris d'en découvrir l'essentiel le jour de la conférence de presse, le 2 mars, juste avant les journalistes, sans avoir été consultés au préalable sur leur vision et leur perception des choses, au moins pour le secteur concernant la commune de chacun. Ces études dites "préliminaires" paraissaient pour certaines déjà bien avancées, tant dans la localisation que dans le phasage des esquisses avec certains concepts qui semblent d'ores et déjà actés et verrouillés.

Pour la suite, les maires de ces communes souhaitent donc être intégrés dans le comité de pilotage qui va se mettre en place, ainsi que nous en avons fait la demande par le courrier que nous avons adressé le 30 mars et resté sans réponse jusqu'à ce jour. Nous désirons être informés sur le calendrier et l'avancement sur les études à venir et pouvoir intervenir et donner notre avis avant que l'on en soit arrivé au stade des rapports définitifs et des réalisations des détails sur le terrain. Ce serait, par ailleurs, un signe fort d'intercommunalité dans ce mandat : les réalisations n'interviennent pas uniquement sur la ville centre mais débordent aussi sur les communes voisines. Favorables à un partenariat fort entre les communes et les services du Grand Lyon sur ce projet, nous pensons aussi qu'il serait utile que vous veniez nous rendre visite sur place en différents lieux pour mieux juger des problèmes et des demandes, comme vous l'avez fait récemment sur des dossiers qui vous tiennent à cœur comme le Grand stade, la Confluence ou le TOP, pour ne citer que ceux-ci.

Lors de cette même conférence de presse à laquelle je faisais allusion, je vous ai posé la question de savoir si la rive droite de la Saône à La Mulatière, en l'occurrence le quai Jean-Jacques Rousseau, faisait partie du projet rives de Saône. Vous m'avez clairement répondu que non. Des travaux sur cette section ne pouvaient relever uniquement que de la PPI à laquelle était inscrite la "sécurisation" du quai Jean-Jacques Rousseau.

Je suis donc curieux et intéressé de connaître ce qui est compris en terme de "sécurisation" : s'agit-il uniquement de la sécurisation et de la régulation du trafic routier ou de l'ensemble du quai et de la balme ? Je suis surpris -et heureusement surpris- de voir réapparaître dans ce rapport, en tête de chapitre de la stratégie opérationnelle -je cite- : "la valorisation du quai Jean-Jacques

Rousseau et de la balme de Fontanière". Cette dernière, que je présentais comme le fond de décor de la Confluence, y est même appelée "façade de Confluence" ; faut-il y voir une promotion, qui me réjouirait ? Mais, même si les choses ne sont pas phasées, à l'inverse des autres secteurs, ce quai et la balme sont une actualité brûlante puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'un nouveau glissement de terrain de cette balme, avec l'effondrement d'un mur de soutènement sur la chaussée dans la nuit du 5 au 6 février, ont entraîné la fermeture du quai Jean-Jacques Rousseau. Nous nous trouvons une nouvelle fois face à un ensemble de problèmes techniques, juridiques et financiers, très lourds à porter par la seule commune.

Les études de sécurité de la Balme sont prévues dans cette délibération. Cela pourrait être l'occasion d'agir au-delà du dénouement de la situation aigüe actuelle et d'installer rapidement les outils pour préparer l'avenir et saisir les opportunités foncières existantes. J'ai rencontré récemment les vice-présidents chargés des risques naturels, madame Elmalan, et de la voirie, monsieur Abadie, avec lesquels nous avons décidé de mettre en place un comité de pilotage réunissant tous les services et les élus concernés pour avancer sur cette question. J'espère que ce comité de pilotage, auquel vous êtes cordialement invité, pourra bénéficier de votre soutien effectif et efficace pour que l'on puisse arriver à des solutions concrètes. Il en va de la sécurité des balmes, de la circulation sur la sortie sud de Lyon, de l'image de la Confluence et des rives de Saône.

Je vous remercie et je vous précise que nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. MUET : C'est un projet majeur de ce mandat et cela deviendra sans doute le projet phare de vos mandatures, monsieur le président, avec le confluent qu'il prolonge. C'est aussi l'un des projets urbains les plus emblématiques d'un début de siècle marqué par la préoccupation du développement durable de nos cités.

L'urbanisme des années 60 avait conduit à éloigner les Lyonnais des rives de nos fleuves abandonnées aux voitures, à la circulation et aux parkings. Ce projet va permettre de les retrouver. C'est un projet sans précédent par son ampleur et par sa diversité car, si les berges du Rhône étaient un projet unifié -Gilles Bona parlait tout à l'heure, à juste titre, d'unité de lieu, de temps et d'action pour les berges du Rhône-, Rives de Saône est en fait un chapelet de projets différents, fédérés autour d'un cheminement le long du fleuve.

A la différence du Rhône qui a longtemps été une frontière, la Saône est au cœur de notre agglomération. C'est sur ses rives que la ville est née, c'est sur ses rives qu'elle s'est développée, ce qui explique l'extraordinaire diversité de son patrimoine architectural ; cette rivière lente et sinueuse possède une formidable variété de paysages naturels que l'urbanisation de l'ère industrielle a souvent dégradée et que ce projet va faire renaître.

Je voudrais saluer l'audace de certaines décisions. Quand, pour le parking Saint Antoine, il est apparu que le projet initial de créer une esplanade gazonnée sur la dalle du parking n'était pas compatible avec des plantations ou avec des manifestations, vous n'avez pas hésité, monsieur le président, à choisir la solution radicale de la construction d'un nouveau parc de stationnement. Que les dalles des parkings des quais du Rhône ne soient pas plus robustes est sans doute un coût supplémentaire pour la génération présente mais c'est incontestablement une chance

pour les générations futures car, grâce à cette décision de déplacer le parking, nos concitoyens pourront, dans quelques années, retrouver les plages sur lesquelles leurs grands-parents allaient flâner ou jouer aux boules. Le béton laissera place à un espace public majeur et, en face, côté Saint Jean, une opération comparable dans le prochain mandat donnera à la Saône sa vraie place dans ce quartier historique.

Ce projet s'articule avec d'autres grands projets. C'est le cas naturellement du Confluent mais cela est vrai également pour les quais Gillet et Jaÿr, où la reconquête des rives accompagne les deux grands projets que sont la construction du pont Schuman et le creusement du deuxième tube du tunnel de la Croix-Rousse. Du côté quai Gillet, c'est le lancement d'une rénovation fondamentale d'un quartier qui n'a connu pratiquement aucune requalification depuis la création du tunnel de la Croix-Rousse, il y a près de soixante ans. Côté neuvième arrondissement, ce projet marquera l'aboutissement de la rénovation du quartier de l'Industrie avec, dans le prochain mandat, une promenade entre l'île Barbe et le pont Schuman.

Je voudrais également saluer le choix qui a consisté à aborder d'emblée l'ensemble du projet en décomposant sa réalisation non pas en tronçons mais en mosaïque de projets répartis sur l'ensemble des communes et des territoires. Cela a conduit à un projet fédérateur qui met en valeur aussi bien des espaces naturels comme l'île Roy, des espaces de loisirs comme la promenade des guinguettes à Rochetaillée sur Saône, la promenade de Fontaines sur Saône ou les marches de Neuville sur Saône ou encore des espaces urbains en bordure de rivière au centre de Lyon.

Ce choix de décentraliser la réalisation du projet dans le temps et dans l'espace est essentiel. A rebours des grands projets urbains d'un seul bloc des années 60, toute l'histoire montre au contraire qu'une ville ne se construit durablement que lentement, en harmonie avec l'usage progressif des lieux. Habituer nos concitoyens à s'approprier les lieux permet d'adapter la réalisation concrète des projets à leur usage. De ce point de vue, le fait que, dès le début, la continuité du cheminement soit réalisée, avec des estacades dans les passages difficiles à aménager ou avec des promenades transitoires en encorbellement au-dessus du parking Saint Antoine, est essentiel parce que ce cheminement est le fil directeur du projet. De même, la réalisation de la piste cyclable qui reliera Vaise à Genay s'ouvrira, à terme, sur les parcours cyclables du département de l'Ain.

Une exposition récente se terminait par la question : "Le XXI^{ème} siècle verra-t-il la renaissance de la Saône à Lyon ?" Oui, ce projet mérite ce terme de "renaissance" car il marque une rupture forte dans le rapport de notre agglomération à ses fleuves. Après avoir renoué avec le Rhône dans le mandat précédent, notre agglomération renoue avec la rivière qui a façonné son histoire.

C'est un très beau projet que le groupe Socialiste et apparentés votera avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, chers collègues, pour cette unanimité autour de ce projet qui est un projet fédérateur. Je note d'ailleurs que lorsqu'on cite aujourd'hui Lyon dans un certain nombre de magazines, que ce soit *Géo*, *Courrier international* dans les extraits de la presse internationale, on en parle pour montrer comment notre agglomération est en train de se projeter dans l'avenir ; comment elle a effectivement renoué avec son passé pour mieux construire son futur. Et cela est un grand encouragement pour nous tous. Merci à vous.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2009-0702 - urbanisme - Lyon 7° - Aménagement de la caserne Sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0702. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Merci. Si la ville est un chantier permanent de renouvellement, l'ex-caserne Sergent Blandan en est un exemple. La délibération qui est proposée maintenant vise l'autorisation complémentaire pour des travaux d'archéologie et d'aménagement des abords, en même temps qu'une convention avec la ville de Lyon pour prévoir, si possible, qu'elle soit investie par les promeneurs avant son aménagement définitif. C'est donc un avis favorable de la commission pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain.

Mme BENELKADI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je ne peux pas vous faire autant plaisir que les Radicaux. Simplement, je ne reviens pas sur l'objet du rapport sinon pour dire qu'il y a des aléas inévitables lorsqu'on n'a pas la propriété foncière et qu'il est normal que l'on ne sache pas quel est le degré de pollution ou de toxicité de tel ou tel bâtiment.

Le projet avance. A travers les fouilles archéologiques qui pourraient être entamées, j'espère que l'on ne découvrira pas trop de nécropoles qui bordaient le cheminement romain entre Lyon et Vienne mais je pense que cet aménagement se poursuivra parallèlement avec la démolition d'un certain nombre de hangars.

La question qui se pose -on a concerté avec Gérard Claisse, les associations, les groupes de travail- et ce qui est mis en avant c'est la volonté d'un parc nature, écologique, avec des usages pacifiés, c'est la volonté de ne garder les bâtiments qu'à minima, plutôt sur la périphérie pour éviter la présence de l'automobile, c'est enfin une volonté de sérénité et de quiétude avec la fermeture du parc.

En même temps, on a des jurisprudences récentes -je pense à Antonin Poncet- mais qui ont été confirmées qui font une espèce de parité dans les compétences : d'un côté, la Communauté urbaine est compétente pour les espaces minéraux et ouverts ; de l'autre, les communes sont compétentes pour les espaces végétalisés et fermés. Alors on va devoir essayer de conjuguer ces paradoxes pour aménager ces dix-sept hectares à la fois en satisfaisant les attentes des riverains qui semblent tomber sous le coup du bon sens et en respectant les règles contradictoires que nous impose la jurisprudence.

Dans un premier temps, il faut réfléchir à toutes les pistes qui permettraient de dépasser ces contradictions en même temps. On peut dans l'immédiat, 2009 ou 2010, ouvrir la partie nord du parc Sergent Blandan puisqu'elle est minérale et donc, avec des aménagements relevant de la compétence stricte de la Communauté, on peut faire des jeux de boules, on peut mettre des bancs et aménager l'espace minéral en le requalifiant. Mais se pose, à terme, la question de l'articulation entre les compétences de la Communauté urbaine et les compétences de la ville ; ce n'est pas simple à régler. Il faudra le faire dans les deux ou trois années qui viennent si l'on veut pouvoir aménager le parc au-delà de la partie nord, ce qui déjà réjouira les riverains qui attendent ceci avec impatience depuis plusieurs années voire une décennie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Merci, monsieur le président. Chers collègues, le projet de délibération présenté aujourd'hui permettra de réaliser des travaux indispensables et des fouilles archéologiques dans la caserne Sergent Blandan acquise définitivement par le Grand Lyon en 2008.

Vous le savez, c'est grâce à la mobilisation de tous que ce lieu a pu être préservé de différents projets. Quand je parle de mobilisation de tous, il s'agit des habitants, des associations comme celle de défense du parc Blandan ou de l'association de sauvegarde du château de la Motte mais aussi des élus de tous bords, notamment du septième arrondissement.

En 2007, pendant la campagne électorale, aux alentours de la caserne, de grands panneaux ainsi que des tracts mis dans les boîtes aux lettres annonçaient pour le printemps 2008 la mise en place d'une concertation, très attendue par les riverains et les associations. Elle a enfin démarré le 25 septembre 2008 -monsieur Buna vient de l'évoquer-. Les réunions d'information, visites, ateliers de recueil des attentes ont mobilisé les nombreux acteurs et habitants de l'arrondissement mais aussi des arrondissements riverains et encore d'autres communes du Grand Lyon. Au cours des ateliers, de nombreuses propositions d'aménagement et d'utilisation ont été avancées, ces idées étant d'ailleurs parfois assez contradictoires. Ces ateliers se sont terminés en décembre et les participants sont désormais dans l'attente de la suite.

La présentation du programme validé aux participants devait se tenir au printemps 2009. Nous y sommes mais, pour l'instant, aucune date de présentation n'a été indiquée. La consultation des concepteurs devant également se faire au printemps, nous nous inquiétons du calendrier et de sa tenue. Est-il possible aujourd'hui de connaître la date de cette présentation de programme ?

Par ailleurs -et monsieur Buna vient de l'évoquer-, ce rapport prévoit entre autres l'aménagement de l'esplanade à l'entrée de la caserne. Si ces travaux semblent opportuns à moyen et à long termes, cela n'annonce-t-il pas aujourd'hui l'ouverture rapide d'une partie de la caserne -et visiblement, elle est annoncée- avant même la fin de la définition du projet de parc ? Je ne m'étendrai pas sur les supputations, les rumeurs alimentées par l'attente du projet mais nous pouvons entendre que des ouvertures temporaires ou l'organisation d'événements sont évoquées alors que les travaux de sécurisation du site sont loin d'avoir démarré ; et effectivement, monsieur Buna vient de confirmer en évoquant l'ouverture de l'esplanade en espace fermé ou semi-fermé en 2010. Pour tout ceci, il ne faudrait pas non plus que des usages temporaires impliquant des entrées-sorties de véhicules s'installent sur ce site alors qu'est attendu

un parc urbain avec le plus de verdure possible et le moins de véhicules possible.

Ce parc, nous devons le dessiner ensemble, comme l'indiquait la campagne de présentation de la concertation. Pouvez-vous donc nous indiquer aujourd'hui quand seront présentées les premières esquisses du futur parc Sergent Blandan ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous sommes en train de travailler sur le projet Sergent Blandan mais, comme vous l'avez indiqué vous-même, nous devons le dessiner ensemble. Si je répondais à votre question, je serais accusé de mener de manière solitaire des projets qui dépendent, en fait, de l'ensemble de l'agglomération. Cela veut dire que nous allons continuer à avancer tous ensemble, avec d'ailleurs les petites problématiques qu'indiquait Gilles Buna sur les différentes compétences et qu'il va nous falloir relever dans les meilleurs délais si nous voulons pouvoir avancer sur un parc qui, comme vous l'indiquez, madame Dagorne, n'intéresse pas simplement le septième arrondissement mais l'ensemble de l'agglomération.

Je ne vous répondrai donc pas ce soir mais vous aurez ma réponse dans quelques mois. J'essaierai de ne pas avancer trop vite et de vous donner quelque chose qui vous laisse, en même temps, la possibilité de la réflexion ; autrement, vous nous reprocheriez, comme pour les berges de Saône, de vous avoir amené un projet tout ficelé".

Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0703 - urbanisme - Attribution d'une subvention aux associations Sud-Ouest emploi, Uni Est et Allies pour la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics - Année 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0703. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. La clause dite "d'insertion" dans les marchés publics permet à des publics privés d'emploi d'avoir le pied mis à l'étrier pour retrouver une "employabilité". Cette clause a permis, depuis 2004, l'aide à l'emploi d'environ 1 000 personnes et une moyenne de 200 personnes par année.

Evidemment, la Communauté urbaine se trouve un peu en concurrence avec les mêmes entreprises vis-à-vis d'autres collectivités comme la Région, comme le Sytral, comme les villes qui également la mettent en oeuvre dans leurs marchés. Il s'agit maintenant de passer à une meilleure organisation en harmonisant le travail avec les associations qui gèrent les plans locaux d'insertion pour l'emploi et c'est l'objectif de cette convention qui doit leur permettre de s'organiser et de se coordonner. C'est donc un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, mes chers collègues, la commande publique est un véritable levier à disposition des collectivités locales pour mettre en œuvre leur politique en faveur de l'emploi et de l'insertion. Elle peut ainsi doublement bénéficier au territoire par de nouveaux équipements et infrastructures qu'elle crée et par l'emploi qu'elle génère pour ses habitants.

Le dispositif "clause d'insertion" se fonde au Grand Lyon sur l'article 14. Il permet au pouvoir adjudicateur de définir des conditions d'exécution comportant des éléments à caractère social qui répondent à des objectifs du développement durable, conciliant développement économique et progrès social.

La mise en œuvre de la clause au Grand Lyon a permis la signature de 406 contrats en 2008 dont les principaux donneurs d'ordre ont été la Communauté urbaine, le Sytral, les bailleurs sociaux, les communes et d'autres encore. C'est dans un souci de solidarité et de lutte contre les exclusions que le Grand Lyon fait appel aux entreprises du secteur privé répondant aux avis d'appel public à la concurrence et donc permet au public bénéficiaire de ces actions, c'est-à-dire les personnes recevant le RMI, les travailleurs handicapés, les jeunes issus des ZUS, de s'inscrire dans un véritable parcours d'insertion en lien avec l'entreprise.

Je souhaite cependant rappeler que nous sommes aujourd'hui plongés dans une crise économique dont nous ne mesurons pas encore les conséquences sur notre tissu social. Elle risque d'être sévère et durable. D'ailleurs, pour illustrer mon propos, je tiens à rappeler que le nombre de jeunes inscrits au chômage dans les quartiers en ZUS a explosé au niveau national ; en effet, il a progressé de plus 57,2 % entre 2008 et janvier 2009 et augmenté de plus 104 % pour les diplômés Bac + 3 de ces mêmes quartiers.

Ainsi, donner un sens aux marchés publics reste d'actualité pour favoriser la cohésion sociale et a valeur d'exemple pour certaines communes de notre agglomération. J'insiste, il faut redoubler d'efforts. Je continuerai donc, en tant que vice-présidente à l'insertion, à l'emploi et l'économie solidaire, à soutenir politiquement ce dispositif de la clause d'insertion en l'adaptant au contexte et au public ayant des difficultés d'insertion professionnelle.

Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne votera bien évidemment ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

M. DAVID : Rien de plus à ajouter, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0705 - urbanisme - Versement d'une participation financière à l'association Point d'information médiation multiservice (PIMMS) Lyon agglomération - Année 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0705. Madame la vice-présidente Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le président, c'est là aussi un dossier de solidarité puisqu'il s'agit du versement d'une participation financière à l'association Point d'information médiation multiservice, plus connue sous le nom de PIMMS Lyon agglomération. C'est une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 40 000 € sur 1 003 515 €. Il y a eu un avis unanime de la commission puisque cette action s'inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale et développe le concept de Point d'information médiation multiservice pour les gens les plus fragiles qui ont besoin d'avoir un accès facilité au service public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative et intervention citoyenne.

Mme la vice-présidente BESSON : Intervention retirée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2009-0710 - urbanisme - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lyon - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de modification n° 5 (n° 7 pour la commune de Grigny) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0710. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour cette approbation de procédure visant à la modification numéro 5 du PLU, avec un numéro différent pour Grigny (numéro 7), c'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, ce soir, nous devons parler de la modification du plan local d'urbanisme adopté en 2005.

Nous croyons que la planification urbaine doit être au cœur de nos préoccupations : demain se prépare aujourd'hui. Par ailleurs, elle doit être adaptable et nous devons être pragmatiques. Certes, le PLU est un document important qui mobilise les services compétents pour un long travail de préparation -et nous vous en remercions d'ailleurs- mais, comme cette modification, il est parfois nécessaire de rajouter certains éléments. Les circonstances changent, les projets naissent.

C'est avec une planification urbaine audacieuse mais en même temps respectueuse des contraintes locales que nous pouvons imaginer le futur de notre agglomération. Comment pourrait-on réaliser de grands projets tel ce merveilleux Carré de soie inauguré la semaine dernière, qui va dynamiser l'est lyonnais ? Ou encore construire des tours, aménager les rives de la Saône ? Ce serait possible, certes, mais beaucoup plus anarchique et avec une ligne directrice plus floue. Grâce au PLU, nous pouvons maîtriser l'étalement urbain, concilier les espaces ruraux, le développement économique, la construction de logements.

En matière de logements d'ailleurs, notre groupe tient à réaffirmer son attachement au logement social ; celui-ci doit pouvoir se développer dans l'ensemble de l'agglomération, dans un souci de mixité sociale. La loi de solidarité et renouvellement urbain nous a fourni des éléments pour le faire. Les secteurs de mixité sociale constituent un nouvel outil à la disposition des communes et nous savons le travail de concertation qui a été mené entre celles-ci et la Communauté urbaine.

La loi SRU sert l'intérêt général. Certes, les obligations légales sont parfois difficiles à respecter, notamment au niveau des seuils dans des communes où le foncier est onéreux. En période de crise, la bonne gestion des fonds publics est plus que jamais nécessaire mais nous pensons qu'il relève de la bonne gestion que d'aider ces communes qui, en dépit de leur volonté, rencontrent des obstacles.

Sur le détail des révisions contenues dans ce dossier, nous n'avons pas d'observation particulière à faire et c'est avec détermination et conviction que nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, au sujet du rapport sur la modification numéro 5 du PLU, vous nous soumettez, monsieur le président, ce rapport nous précisant que la commission d'enquête a rendu son rapport qui soulevait 344 points soumis à l'enquête. Vous nous dites, pour ce qui est des avis défavorables et des avis favorables avec réserve, que ceux-ci ont été pris en compte ou suivis lorsqu'ils permettaient d'améliorer le document soumis à l'enquête publique et étaient conformes avec l'objectif annoncé et vous précisez que seuls deux points, pour lesquels la commission d'enquête avait émis un avis favorable avec réserve, n'ont pas été pris en compte totalement. En revanche, vous ne faites pas état, dans votre présentation du rapport, des observations qui ont pu être formulées, avoir reçu un avis favorable de la commission d'enquête mais qui ont été rejetées suite à votre avis communautaire.

En ce qui concerne la commune de Meyzieu, je veux revenir sur les points 76, 95, 114 et 115, pages 108 à 110 de la notice explicative. Le Conseil municipal, par délibération du 23 octobre 2008, a demandé l'inscription de deux emplacements réservés de voirie sur deux secteurs qui font l'objet d'orientations à la place de "voirie tous modes à créer" que les services nous proposent.

Depuis la création des orientations d'aménagement dans la procédure du PLU, qui est un élément intéressant pour encadrer les conditions d'aménagement d'un quartier, nous notons que la Communauté urbaine utilise systématiquement la possibilité de préciser un schéma des futures voies d'une zone à urbaniser sans aller jusqu'à inscrire leur localisation précise par un emplacement réservé. Or, si dans certains cas cette proposition d'intention de voirie peut-être acceptée, dans d'autres secteurs avec un intérêt stratégique important et de surcroît en zone U, elle ne peut pas remplacer l'emplacement réservé, véritable instrument juridique foncier.

Or, à en lire les commentaires qui motivent votre décision de rejeter notre demande et de ne pas suivre l'avis de la commission d'enquête, je suis encore plus interrogatif sur la manière d'appréhender cette nouvelle stratégie qui ne permettra pas d'obtenir un développement harmonieux et cohérent dans notre agglomération. J'ajouterai que, déjà avec des emplacements réservés inscrits avant même l'urbanisation de zone, nous n'avons pas pu obtenir le classement de voies dans le domaine public communautaire. Alors qu'en sera-t-il avec de simples intentions de voirie ? Vous indiquez que l'inscription d'un emplacement réservé de voirie nécessiterait un projet précis et financé par le Grand Lyon, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Mais, là-aussi, comment avancer sur un projet sans se donner les moyens de pouvoir s'assurer de la maîtrise foncière des sols ? N'y a-t-il pas un risque d'augmenter fortement voire inutilement des budgets d'études sur des réalisations qui ne se feront jamais ?

Vous voudrez bien me préciser si vous avez l'intention de mettre à jour le document d'urbanisme en fonction de la programmation pluriannuelle d'investissement et, auquel cas, m'expliquer à quoi sert le document de planification urbaine qui, au contraire, doit avoir une vision de développement à moyen et long termes. En conséquence, je demanderai de revoir cette stratégie qui me semble plutôt être une "marotte" du moment et je vous demanderai que les points 76, 95, 114 et 115 soient revus lors de la prochaine modification du PLU.

Cependant, compte tenu de l'importance de ce rapport, nous le voterons à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Vous m'excuserez, monsieur Forissier, de ne pas connaître exactement par cœur les points 76, 95, 114 et 115 mais c'est évidemment là une ignorance coupable à laquelle je vais remédier immédiatement après la fin de cette séance.

En attendant, je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0712 - déplacements et voirie - Développement des modes de déplacement doux - Etudes pour l'élaboration du nouveau plan modes doux de la Communauté urbaine - Demande de subvention - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0712. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit de vous autoriser à solliciter une subvention dans le cadre du plan de développement des modes doux du Grand Lyon qui est en cours de concertation dans les conférences des maires et les arrondissements de Lyon jusqu'au 15 mai et que vous soumettrez au vote de cette assemblée, si possible au mois de juillet.

Le travail qui est fait actuellement est éligible à un cofinancement de l'Union européenne et de la région Rhône-Alpes. Ce travail est valorisé à concurrence de 160 k€ et est éligible au taux maximum dans le cadre du travail opérationnel du fonds européen de développement régional (Feder) dans sa fiche "transports propres-multimodalité".

Avis favorable de la commission. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Radical de gauche-Grand Lyon Demain.

Mme BENELKADI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Monsieur le président, mes chers collègues, nous nous félicitons de la phase actuelle de concertation menée par la direction de la voirie du Grand Lyon, selon des modalités définies par les communes et les arrondissements. Nous insistons sur la nécessité que tous les habitants du Grand Lyon soient consultés sur le réseau structurant de l'ensemble de l'agglomération qui est proposé dans le cadre du plan modes doux et que l'ensemble des habitants soit consulté sur le réseau secondaire de proximité de leur territoire de vie.

Les objectifs annoncés du plan modes doux sont ambitieux et nous les partageons. Néanmoins, nous sommes inquiets sur le budget qui sera affecté à cette politique.

En effet, monsieur le président, vous vous êtes engagé, il y a quelques semaines, sur un budget d'investissement de 90 M€ sur le mandat, dont 83 M€ consacrés aux itinéraires cyclables et 7 M€ consacrés aux services. Or, maintenant que ce budget se décline en différents postes, il apparaît que 61 M€ seront consacrés aux grands projets pour soixante kilomètres d'itinéraires, soit finalement trois quarts de la somme pour un tiers du kilométrage. Du coup, il ne restera qu'un quart de la somme pour réaliser les deux tiers du kilométrage d'itinéraires prévu ; et encore une partie de cette somme est à prendre sur le budget de voirie de proximité des communes. De plus, dans ce budget, d'après les premières études, il nous semble que nous n'aurons pas les moyens de faire des aménagements cyclables intégrant correctement les piétons et les personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas du tout satisfaisant pour un plan modes doux qui doit concerner tous les modes doux et pas seulement le vélo.

En conséquence, notre groupe vous demande d'augmenter le budget modes doux de 15 M€ pour être, à la fin du mandat,

une agglomération cyclable à la pointe des grandes villes françaises et européennes comme nous avons su l'être avec Vélo'V. Bien évidemment, la demande de subvention à l'Europe est intéressante mais vous avez bien compris qu'elle ne saurait en aucun cas être suffisante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le président, chers collègues, les modes doux sont dans l'air du temps. Ils apportent une solution au tout-voiture qui a façonné nos villes depuis l'après-guerre. Cependant, les modes doux ne se limitent pas au VTT et à la marche à pied, il faut également tenir compte des bicyclettes aux roues fines, des rollers et des trottinettes ; pour ceux-là, pas de salut avec le revêtement sablé.

En effet, depuis quelques temps, nous observons dans nos communes la prolifération de ces pistes modes doux qui empêchent, de par la nature de leur revêtement, leur utilisation par un certain nombre de modes doux. Il semblerait que ce choix soit également celui qui ait été retenu pour une bonne partie du tracé de l'Anneau bleu ; c'est bien dommage voire une catastrophe pour les utilisateurs. Sous prétexte de faire du paysager et du naturel en utilisant des revêtements sablés, nous concevons des pistes qui seront par nature non durables et excessivement coûteuses en fonctionnement, que ce soit à cause des effets du ravinement ou de la pousse des mauvaises herbes. Elles sont également impraticables les jours de pluie. Je comprends que l'on grogne contre l'imperméabilisation des sols mais qu'est-ce qu'une piste cyclable lorsqu'on est prêt à réaliser des parkings de trente hectares ?

L'objectif d'un plan modes doux est de valoriser et d'augmenter la part modale de ces déplacements respectueux de l'environnement. Ce n'est pas une course au nombre de kilomètres de pistes cyclables. Ces pistes doivent avant tout servir aux usagers et non pas aux statistiques car nous avons parfois l'impression que c'est avant tout, de votre part, un mode doux de gouvernance, la douceur du velours de votre gant empêchant les défenseurs historiques des déplacements doux de donner trop de voix, quitte à applaudir lorsque l'on propose de faire cheminer les modes doux dans un tunnel, à l'abri de la nature qu'ils sont pourtant censés protéger.

Il me semble primordial que la valorisation de ces déplacements se fasse également par les infrastructures qui doivent y être associées et adaptées à notre société urbaine, comme par exemple des parkings sécurisés avec un nombre de places réaliste ; quand je dis "réaliste", c'est bien plusieurs centaines de places à chaque arrêt de tramway par exemple et non pas les quelques malheureuses vingtaines de places disponibles actuellement.

Enfin, ce plan doit aussi prendre en compte l'avenir et pas seulement l'avenir des élus ! En voguant sur la vague verte actuelle, vous faites souvent le choix de pénaliser les automobilistes à cause de tous les désagréments qu'ils apportent. Cependant, ils représentent la grande majorité des utilisateurs et des consommateurs. Comment leur expliquer, dans vingt ans, à l'ère de la voiture propre, qu'ils ne peuvent pas l'utiliser faute de voiries suffisantes ? Vous ne serez vraisemblablement plus à cette place pour l'expliquer sauf, comme vous l'avez dit sur le plateau de Laurent Ruquier, en cas de progrès de la médecine !...

M. LE PRÉSIDENT : Ce qui n'est pas exclu totalement.

(Rires dans la salle).

M. QUINIOU : ...Ce qui aura également l'avantage de pouvoir nous passer de voiture, même jusque dans nos très vieux jours.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera néanmoins favorablement pour ce rapport, notant que les modes doux est un sujet primordial.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas mal comme intervention ! Vous embrassez relativement large parce qu'il faut plus de place pour les automobilistes, il faut plus de place pour les vélos, pour les trottinettes. Vous avez oublié les patins à roulettes !...

(Protestations dans les rangs du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

M. LE PRÉSIDENT : Mais enfin, c'était une erreur ! Dans votre prochaine intervention, vous allez me le faire : les patins à roulettes ! Et, évidemment, avec des pistes chaque fois adaptées parce que, pour les vélos et pour les patins à roulettes, ce n'est pas exactement le même revêtement. Pour la trottinette non plus d'ailleurs ! Donc, si vous voulez bien, on fera six pistes différentes avec, chaque fois, une piste pour le mode de transport que vous souhaitez. J'ai bien compris que c'était le projet du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Il va falloir vraiment vous mettre ensemble pour pouvoir faire tout cela !

Nous, on en reste tout de même à des choses relativement modestes mais qui me semblent de bon sens. Par exemple si, sur l'Anneau bleu qui va couvrir quarante kilomètres, l'objet est de mettre quarante kilomètres de goudron autour du lac et du canal de Jonage, franchement, il vaut mieux le laisser dans l'état actuel. Je ne pense pas en effet que nos concitoyens souhaitent avoir demain quarante kilomètres de goudron au bord du canal de Jonage ! C'est une vision. Encore un tout petit effort pour être vraiment moderniste et pour regarder ce qu'est le développement durable et ce que seront les modes de locomotion demain ! Ceci étant, je suis prêt à tout entendre. 90 M€, tout de même ! Nous en resterons là car ce n'est pas mal pour un plan qui me semble se décliner de la meilleure manière possible. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui l'ai décliné dans ses sous-parties.

Et je vais ajouter un mot : j'ai vu que le crieur public avait organisé une réunion, à laquelle quelques partis ici présents participaient. S'il voulait bien la prochaine fois relayer aussi mon cri, le mien : "Ne détruisez pas nos vélos !". Parce qu'avant de savoir comment on rejoint le haut de la Croix-Rousse avec le bas de la Croix-Rousse, ce serait bien s'il existait encore quelques vélos disponibles dans trois ans, cela nous éviterait d'agrandir, comme le fait le Sytral, par exemple, au Carré de Soie, un parc pour 400 vélos (si demain il ne devait plus y en avoir aucun dans la ville !).

Voilà. Je vais donc mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2009-0651 - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Ligne forte de trolleybus C 1/C 2 - Avenant à la convention avec le Sytral - Demande d'individualisation partielle de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2009-0657 - Fontaines sur Saône - Chemin de la Creuzette - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Abrogation de la délibération n° 2008-0396 en date du 15 décembre 2008 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0658 - Francheville - Avenue du Chater Nord - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0659 - Francheville - Travaux de génie civil pour le Réseau mutualisé des télécommunications, avenue du Chater Nord et phase n° 2 - Approbation d'une convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Alain Imbert comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0651 et 2009-0657 à 2009-0659. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2009-0652 - Vaulx en Velin - Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour travaux de la direction de l'eau - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0652. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2009-0653 - Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Etudes et travaux préparatoires - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0654 - Vénissieux - Réfection des trottoirs de la ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2009-0655 - Mions - Rue Mangetemps - Requalification - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Serres a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0653 à 2009-0655. Monsieur Serres, vous avez la parole.

M. SERRES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. SERRES.

N° 2009-0656 - Amélioration de la priorité aux feux pour les lignes de tramway T1 et T2 - Avenant à la convention du 3 octobre 2008 entre la Communauté urbaine et le Sytral - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Roger-Dalbert a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0656. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

Mme ROGER-DALBERT, rapporteur : Avis favorable la commission sur les aménagements de priorité aux feux pour les lignes T1 et T2, étant donné l'amélioration significative constatée à la suite de la période d'expérimentation. Cela nécessitera un avenant à la convention du 3 octobre 2008 entre la Communauté urbaine et le Sytral.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2009-0662 - Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation du Forum de l'international - Subvention - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0663 - Association de gestion de la pépinière Cap Nord - Convention pluriannuelle 2008-2010 - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2009-0667 - Aide à la réhabilitation d'une école en partie spécialisée dans l'accueil d'enfants à besoins spécifiques de Tripoli - Attribution d'une subvention à l'association Cedre - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0662, 2009-0663 et 2009-0667. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2009-0664 - Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programmes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2009-0664 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2009-0665 - Subvention à l'association des Burkinabé de Lyon (ABL) - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2009-0666 - Association Amitié franco-éthiopienne - Subvention - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0665 et 2009-0666. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE.

N° 2009-0670 - Centre de congrès - Exploitation - Délégation de service public - Avenant n° 4 au contrat - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2009-0670 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2009-0672 - Saint Priest - Pierre Bénite - Autorisation de signer un marché de prestations d'entretien des espaces verts et plantations du parc technologique et de ses abords - Porte des Alpes à Saint Priest et de la station d'épuration de Pierre Bénite - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2009-0672. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2009-0673 - SEPAL - Convention de valorisation financière des moyens mis à disposition pour l'exercice 2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0674 - Ouverture du système d'information - Dispositif conventionnel proxi-cités - Mise à disposition de la direction départementale de l'équipement de l'application Droit de cités (DDC) - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0673 et 2009-0674. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2009-0675 - Projet de refonte Chorus (Système d'information de la proximité et coordination des travaux) - Création de l'opération - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0675. Monsieur Cochet, vous avez la parole.

M. COCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. COCHET.

N° 2009-0676 - Modifications du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0676. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

N° 2009-0677 - Mise à disposition de la ville de Lyon, mairie du 9° arrondissement, d'un agent - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2009-0677 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2009-0679 - Oullins - Prolongement de la ligne B du métro - Convention de financement par le Sytral des travaux et déviations des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0680 - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Travaux de rénovation et extension de la station d'épuration - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0681 - Fontaines sur Saône - Plan d'actions Biofors - Travaux de remise en état des Biofors de la station d'épuration à Fontaines sur Saône - Phase 2 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0682 - Neuville sur Saône - Genay - Construction de la station d'épuration de la ZI de Genay - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint pour l'attribution du marché de conception-réalisation et exploitation de la station d'épuration - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2009-0683 - Interventions sur le réseau d'eau potable - Sécurité de la ressource en eau et de sa distribution - Programmes de travaux annuels 2009 sur opérations globalisées - Individualisations d'autorisations de programmes - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Ariagno comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0679 à 2009-0683. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. ARIAGNO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

N° 2009-0692 - Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2009-0693 - Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) - Subvention - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charles a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0692 et 2009-0693. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2009-0694 - Exploitation du site communautaire de Genas - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0695 - Givors - Neuville sur Saône - Accès à la déchèterie de Givors et aux filières de traitement des déchets végétaux pour l'Institut Educatif, Thérapeutique et Pédagogique La Cristallerie - Accès à la déchèterie de Neuville sur Saône pour l'association ADN Service - Conventions de partenariat - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0696 - Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté Urbaine - Lot n° 1 : subdivision centre ouest (Net 1) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0697 - Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision centre est (Net 2) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0698 - Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 subdivision Nord-Est (Net 3) et subdivision Nord (Net 4) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2009-0699 - Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et de réalisations d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 4 subdivision Ouest (Net 5) et subdivision Sud-Est (Net 6) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Joly a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0694 à 2009-0699. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. JOLY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JOLY.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2009-0704 - Bron - Quartier Terraillon - Désenclavement de l'îlot Caravelle et création d'espaces publics - Déclaration de projet à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2009-0706 - Bron - Quartier Terraillon - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif - Maîtrise d'oeuvre et dévoiement des réseaux - Individualisation d'autorisations de programme partielles - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2009-0707 - Saint Fons - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Attribution de subventions d'équipement à l'Epareca, Adoma, Alliade Habitat et l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2009-0709 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriété Les Barges - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée - Approbation de la convention d'opération et de la participation communautaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0704, 2009-0706, 2009-0707 et 2009-0709. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2009-0708 - Projet européen Urbameco - Avenant à la convention interpartenariale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2009-0713 - Vaulx en Velin - Quartier d'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Autorisation de signer un avenant à la convention attributive de subvention européenne pour l'aménagement des espaces extérieurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Augoyard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0708 et 2009-0713. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. AUGOYARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. AUGOYARD.

N° 2009-0711 - Corbas - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Secteur du Fort - Rue des Roses - Implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0711. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le vice-président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que madame David doit lire une lettre.

Mme la vice-présidente DAVID : Monsieur le président, mon collègue conseiller communautaire de Corbas ne pouvant être présent ce soir m'a demandé de fournir à notre assemblée quelques indications à propos de cette délibération.

En effet, la révision simplifiée du PLU de Corbas comprend le changement d'une orientation du PADD communal, ce qui nécessite une explication.

Lors de l'élaboration du PADD, la commune avait plusieurs projets d'équipements publics pour lesquels elle avait inscrit un emplacement réservé. Puis, pour des raisons liées aux conséquences de l'implantation d'un établissement pénitencier (logements, équipements divers) et à la cession par l'Etat d'anciens terrains militaires, la ville a modifié ses intentions.

Néanmoins, elle reste tenue de se conformer à ce qui est inscrit au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, c'est-à-dire

la construction d'une aire d'accueil de dix emplacements. Ce projet était antérieurement prévu sur un site qui se situe désormais au cœur de ces terrains, d'une superficie de dix-huit hectares, dont l'utilisation n'est pas immédiate. C'est la raison pour laquelle l'aire d'accueil serait créée sur l'emplacement précédemment réservé près du fort avec la proximité d'un groupe scolaire et un accès facilité à l'eau et l'assainissement. Cette demande a été approuvée par notre assemblée lors d'une délibération en 2008, ce qui entraîne l'obligation de modifier le PADD et cette mise en révision simplifiée du PLU de Corbas.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BOUJU.

M. LE PRÉSIDENT : Et nous en avons terminé ! Merci, chers collègues.

(La séance est levée à 21 heures).
